



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandats et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission	9
C. Coopération régionale	13
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	63
A. Vue d'ensemble	63
B. Contributions non budgétisées	64
C. Gains d'efficience	64
D. Taux de vacance de postes	65
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	66
F. Formation	67
G. Services de détection de mines et de déminage	68
H. Projets à effet rapide	68



III.	Analyse des variations	69
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	76
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/233 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	77
Annexe		
	Organigrammes	83
	Carte	89

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10), dont le montant s'élève à 768 190 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, 300 membres de la Police des Nations Unies, 596 agents recrutés sur le plan international, dont un à un poste financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un autre (Conseiller principal pour la sécurité) à un poste financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies, 770 agents recrutés sur le plan national, dont un à un poste financé au titre du personnel temporaire, 201 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la MINURCAT pour l'exercice considéré est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et protection des civils, droits de l'homme et état de droit et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montants répartis (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	5 451,3	75 953,9	203 285,4	127 331,5	167,6
Personnel civil	16 009,6	64 108,0	95 156,9	31 048,9	48,4
Dépenses opérationnelles	143 722,8	300 733,6	469 747,8	169 014,2	56,2
Montant brut	165 183,7	440 795,5	768 190,1	327 394,6	74,3
Recettes provenant des contributions du personnel	999,2	6 155,8	7 628,8	1 473,0	23,9
Montant net	164 184,5	434 639,7	760 561,3	325 921,6	75,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	165 183,7	440 795,5	768 190,1	327 394,6	74,3

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Mili- taires	Police des Nations Unies	Agents recrutés sur le plan international	Agents recrutés sur le plan national ^b	Postes de tempo- raire ^{c, d}	Volon- taires des Nations Unies	Agents fournis par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	39	21	–	1	–	61
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	38	21	–	1	–	60
Composantes									
Sécurité et protection des civils									
Effectif approuvé 2008/09	50	–	300	32	118	–	3	–	503
Effectif proposé 2009/10	25	5 200	300	39	133	–	3	–	5 700
Droits de l'homme et état de droit									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	39	22	–	9	25	95
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	41	30	–	9	25	105
Appui ^d									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	401	411	2	104	–	918
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	477	585	2	188	–	1 252
Total									
Effectif approuvé 2008/09	50	–	300	511	572	2	117	25	1 577
Effectif proposé 2009/10	25	5 200	300	595	769	2	201	25	7 117
Variation nette	(25)	5 200	–	84	197	–	84	–	5 540

^a Effectif autorisé/approuvé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Dont un poste P-5 (Conseiller principal pour la sécurité) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Au paragraphe 1 de sa résolution 1778 (2007), du 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place au Tchad et en République centrafricaine, conformément aux paragraphes 2 à 6 de ladite résolution et en consultation avec les autorités du Tchad et de la République centrafricaine, d'une présence multidimensionnelle destinée à aider à créer les conditions propices au retour librement consenti et durable, dans la sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées, entre autres en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et en créant des conditions propices à l'effort de reconstruction et au développement économique et social de ces zones.

2. Au paragraphe 2 de la même résolution, le Conseil a décidé que cette présence multidimensionnelle comprendrait, pour une période d'un an, une Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) qui exercerait son mandat dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

3. Au paragraphe 6 de la même résolution, le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a autorisé l'Union européenne (UE) à contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations et à contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

4. Le Conseil a autorisé la dernière prorogation du mandat de la Mission dans sa résolution 1861 (2009), par laquelle il a, entre autres, prorogé pour une période de 12 mois la présence multidimensionnelle au Tchad et la présence militaire en République centrafricaine, prorogé le mandat de la MINURCAT jusqu'au 15 mars 2010, autorisé le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT qui succédera à la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) à la fin du mandat de celle-ci, tant au Tchad qu'en République centrafricaine, décidé que le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la composante militaire de la MINURCAT aurait lieu le 15 mars 2009, et décidé également que la MINURCAT comprendrait au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil.

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'aider à réunir les conditions propices au retour librement consenti, définitif et dans de bonnes conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la MINURCAT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux de budgétisation axée sur les résultats présentés ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante (sécurité et protection des civils,

droits de l'homme et état de droit et appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.

7. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la MINURCAT ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Leur variation par rapport au budget de 2008/09, y compris du fait de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

8. Au cours de l'exercice, en application de son mandat, la Mission renforcera les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place le Détachement intégré de sécurité (DIS) grâce à des activités de formation et de supervision et à la fourniture de conseils et d'un appui destinés à la police nationale, dans l'objectif de maintenir l'ordre public dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les principales localités des régions avoisinantes et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. La MINURCAT continuera à fournir un appui aux autorités nationales pour les aider à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire et à s'assurer que les considérations relatives aux droits de l'homme sont prises en compte dans la vérification des antécédents et la sélection des membres de la police tchadienne pour le DIS et sont intégrées dans les programmes de formation et de sensibilisation organisés à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie. En République centrafricaine, la MINURCAT continuera à assurer la protection des civils en danger, en liaison avec le Gouvernement.

9. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, le 15 mars 2009, des cérémonies militaires se sont déroulées simultanément à Abéché et Birao pour marquer le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la force militaire des Nations Unies. La force, composée de membres de contingents de l'EUFOR dont le commandement a été transféré et d'autres soldats, a déclaré qu'elle avait une capacité opérationnelle initiale de 2 085 soldats le 14 mars 2009 à minuit. Au cours de l'exercice, la composante militaire de la MINURCAT facilitera l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations et contribuera à protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

10. Au Tchad, la Mission travaillera également en liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires concernés, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour assurer l'adoption d'une approche cohérente contribuant au retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées dans des conditions de sécurité.

11. Pour fournir à la MINURCAT les moyens financiers et opérationnels dont elle a besoin dans l'immédiat aux fins de son expansion, conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général, dans sa note datée du 18 février 2009 (A/63/727), a présenté une demande d'autorisation d'engagement de dépenses portant sur un montant de 140 731 900 dollars, avec mise en recouvrement de la somme correspondante, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin

2009, y compris le montant de 49 868 400 dollars approuvé antérieurement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour financer les besoins initiaux essentiels en logistique et en personnel afin de faciliter le transfert d'autorité de l'EUFOR à l'ONU. Le montant demandé vient s'ajouter au crédit de 301 124 200 dollars déjà ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/233 B au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

12. Dans sa résolution 63/274 du 7 avril 2009, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager aux fins de l'expansion de la MINURCAT, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, des dépenses d'un montant total maximal de 139 671 300 dollars, y compris le montant de 49 868 400 dollars approuvé antérieurement par le Comité consultatif conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée en date du 23 décembre 1994, et venant s'ajouter au crédit de 301 124 200 dollars déjà ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 aux termes de sa résolution 62/233 B. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé de répartir entre les États Membres, pour l'exercice 2008/09, un montant de 139 671 300 dollars, en sus du montant de 301 124 200 dollars déjà mis en recouvrement au titre du financement de la Mission pour le même exercice aux termes de sa résolution 62/233 B. En conséquence, un montant total de 440 795 500 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour l'exercice considéré.

13. Le montant brut du budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 768 190 100 dollars (montant net : 760 561 300 dollars). Il couvre le déploiement de 25 officiers de liaison, 5 200 soldats, 300 membres de la Police des Nations Unies et 1 592 civils (596 agents recrutés sur le plan international, 770 agents recrutés sur le plan national, dont 31 administrateurs, 201 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements).

14. Par rapport au crédit d'un montant brut de 440 795 500 dollars ouvert par l'Assemblée générale aux fins du déploiement et du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2008/09, le projet de budget pour l'exercice 2009/10, d'un montant brut de 768 190 100 dollars, est en progression de 327 394 600 dollars en chiffres bruts, soit 74,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs ci-après : a) le déploiement progressif de 5 183 soldats d'ici au 30 juin 2010; b) le déploiement intégral de 30 aéronefs (8 avions pour le transport de passagers et 22 hélicoptères) approuvés pour l'exercice 2008/09, ainsi que le déploiement progressif de 7 hélicoptères supplémentaires offrant une capacité supplémentaire pour le transport de personnel et de blessés et les évacuations sanitaires, ainsi que le transport de marchandises dans une zone d'opérations élargie; c) la construction d'une hélistation, de routes d'accès et d'aires de trafic, la réfection et la remise en état d'aérodromes et de pistes d'atterrissage conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la construction de nouvelles aires de trafic et voies de circulation à l'aéroport de N'Djamena et à Abéché, où les infrastructures existantes ne seront pas transférées à la Mission par le Gouvernement tchadien après le retrait de l'EUFOR, et la construction de camps supplémentaires pour les soldats; d) l'augmentation des ressources prévues au titre du carburant pour groupes électrogènes, ces derniers produisant toute l'électricité dont la Mission a besoin; et e) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel international correspondant à un total de

594 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, soit 510 postes approuvés précédemment et 84 postes supplémentaires, compte tenu de l'expansion considérable de la Mission. L'augmentation est en partie contrebalancée par la réduction des ressources prévues dans le budget de 2008/09, pour l'achat de logements préfabriqués et de groupes électrogènes, ainsi que la réduction des ressources nécessaires pour l'entretien des bureaux et des logements fournis aux termes de contrats clefs en main.

15. La structure proposée en ce qui concerne les effectifs de la MINURCAT pour l'exercice 2009/10 a été établie dans l'optique de l'élargissement du mandat de la Mission approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1861 (2009) et tient compte de l'envergure, du volume et de la complexité de l'appui nécessaire pour le déploiement des soldats dans la zone d'opérations élargie. La structure prévue dans le budget de 2008/09 n'offre pas une capacité suffisante en matière de gestion opérationnelle et stratégique aux fins du déploiement, du fonctionnement et de l'expansion de la Mission en raison de la complexité et du caractère unique de son mandat.

16. Les changements apportés à la structure et aux effectifs de la Division de l'appui à la mission doivent lui permettre de répondre à des besoins d'appui logistique et administratif analogues à ceux d'autres opérations de maintien de la paix dont l'effectif militaire autorisé est comparable et tiennent compte de la complexité de la zone d'opérations, qui est caractérisée par de vastes zones arides, où des inondations soudaines coupent périodiquement les routes d'accès, et par une saison des pluies durant quatre mois, si bien qu'elle est généralement inaccessible par la route. En outre, l'accès extrêmement limité à des services contractuels fait peser une lourde charge sur les capacités internes de la Mission, ce qui accroît encore la complexité de la composante appui. L'importance de la structure d'appui nécessaire explique en conséquence dans une large mesure le reclassement proposé à D-2 (Directeur de l'appui à la mission) du poste actuel de chef de l'appui à la mission (D-1), ainsi que le reclassement proposé des postes des chefs des sections des services administratifs et des services d'appui intégrés, compte tenu de l'expansion des effectifs de ces sections et de l'accroissement de la portée et du niveau des responsabilités résultant du déploiement de l'effectif militaire autorisé de la Mission. L'augmentation des effectifs proposés pour les services administratifs en 2009/10, qui est de 60 % par rapport à l'effectif autorisé de 96 personnes, se traduit par une expansion considérable, en volume et en portée, de l'appui fourni en matière de ressources humaines et financières et de services généraux, et par la mise en place de bureaux de terrain dans l'est du Tchad. Les effectifs proposés pour les services d'appui intégrés en 2009/10 font apparaître une augmentation de 50 % par rapport à l'effectif autorisé de 534 personnes, en raison de l'accroissement considérable du volume de travail de la Mission, de la nécessité d'étendre rapidement le champ d'action de la Mission à toute la zone d'opérations et de mettre en place des bureaux de terrain dans l'est du Tchad spécifiquement et de la supervision de grands travaux de génie. Pour déterminer les effectifs des services d'appui intégrés pour l'exercice 2009/10, il a été tenu compte en particulier de l'appui nécessaire à l'expansion de l'infrastructure des transmissions et de l'informatique, des services d'ingénierie et des transports aérien et terrestre. De même, une attention particulière a été accordée non seulement à l'augmentation du volume du matériel appartenant à l'ONU, mais aussi à l'accroissement sensible du volume et de la portée du travail requis pour gérer le matériel appartenant aux

contingents, compte tenu du montant des charges à prévoir au titre du remboursement, aux gouvernements concernés, du coût du matériel leur appartenant.

17. La MINURCAT est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de Secrétaire général adjoint, assisté par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ayant rang de Sous-Secrétaire général, et un chef de cabinet, un commandant de la force, un chef de la police et un directeur de l'appui à la mission, occupant des postes de la classe D-2.

18. Le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de la police, le Chef de la liaison militaire, le Chef de cabinet et le Directeur de l'appui à la Mission sont en poste au siège de la Mission à N'Djamena, tandis que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a établi son bureau au poste de commandement (PC) avancé d'Abéché, où est affectée la majeure partie du personnel opérationnel et du personnel d'appui de la Mission. Le commandant de la force sera basé au PC avancé d'Abéché, et aura un PC arrière à N'Djamena.

19. Les bureaux de terrain de la Mission à Iriba, Farchana, Goz Beïda, Guéréda, Bahai, Koukou (Tchad) et Birao (République centrafricaine) bénéficieront d'une large autonomie pour la gestion des affaires courantes dans le cadre des pouvoirs délégués à leurs chefs respectifs. Les bureaux de terrain au Tchad comprendront un petit effectif de spécialistes des affaires civiles, des droits de l'homme, des affaires humanitaires et des questions judiciaires et pénitentiaires, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel d'appui. Les trois antennes de la Mission à Entebbe (Ouganda), Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne), où arriveront les cargaisons de marchandises achetées par la Mission, comprendront des spécialistes du contrôle des mouvements et relèveront directement du quartier général de la Mission à N'Djamena.

20. En application de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, la composante militaire sera basée au PC avancé de la Mission à Abéché. La force déploiera des bataillons dans trois secteurs : nord (Iriba et Bahai), centre (Farchana et Guéréda) et sud (Goz Beïda et Koukou). Dans le nord-est de la République centrafricaine, 300 soldats seront déployés pour contribuer à la création d'un environnement plus sûr, effectuer des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils en danger et protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel de l'ONU.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission

21. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources de la Mission pour l'exercice 2009/10 reposent sur le déploiement intégral de la composante militaire de la MINURCAT conformément aux paragraphes 2 et 7 de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité. Le déploiement de la composante militaire de la MINURCAT et du Détachement intégré de sécurité dans l'est du Tchad créera un environnement plus sûr en contribuant à la lutte contre le banditisme et d'autres activités criminelles dans la zone d'opérations, qui constituent la principale menace pesant sur les activités humanitaires dans l'est du Tchad. La Mission continuera de renforcer les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités à mettre en place le Détachement intégré de sécurité, au moyen d'activités de formation et de

suivi, et en lui apportant des conseils et un appui, afin d'assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les villes principales dans les régions avoisinantes, et de faciliter les opérations humanitaires dans l'est du Tchad.

22. Il continuera à y avoir six postes de commandement opérationnels, dénommés « centres », établis dans les principales localités de l'est du Tchad : Abéché, Bahai, Farchana, Goz Beïda, Guéréda, Iriba et Koukou. Le personnel militaire et les policiers tchadiens qui y seront affectés seront chargés de maintenir l'ordre dans ces localités, de patrouiller le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire entre les villes et les camps de réfugiés et d'assurer la sécurité du personnel et des installations des organismes humanitaires internationaux et nationaux. Douze postes de police – un pour chacun des 12 camps de réfugiés (Oure Cassoni, Iridimi, Touloum, Am Nabak, Mile, Kounoungo, Gaga, Farchana, Bredjing, Treguine, Djabal et Goz Amer), administrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans l'est du Tchad – continueront à être rattachés aux centres susmentionnés.

23. Le soutien logistique direct et le soutien financier de la police tchadienne continueront à être financés par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui a été créé en octobre 2007. Au 31 mars 2009, ce fonds avait reçu des contributions de huit États Membres et de la Commission européenne à hauteur de 21,4 millions de dollars environ.

24. En République centrafricaine, la Mission établira une présence militaire permanente à Birao pour contribuer à la création d'un environnement plus sûr dans le nord-est du pays. Au cours de l'exercice, elle aidera également les autorités nationales de la République centrafricaine à mettre au point une stratégie visant à atteindre ce même objectif.

25. La composante civile opérationnelle continuera de mener à bien l'application du mandat de la MINURCAT grâce à une stratégie intégrée et coordonnée. La Mission travaillera en liaison avec l'ensemble des partenaires pour veiller à la cohérence de sa démarche, qui vise à garantir le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées dans des conditions de sécurité. Le processus d'adoption d'un cadre stratégique intégré pour l'est du Tchad, associant la MINURCAT et l'équipe de pays des Nations Unies, a commencé. La Mission aidera également les autorités locales à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire et à contribuer à mettre fin à l'impunité dans l'est du Tchad. Elle continuera de veiller à ce que les considérations relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans les programmes de formation et de sensibilisation du Détachement intégré de sécurité, y compris la mise en œuvre d'activités liées au maintien de l'ordre par le Détachement intégré de sécurité. Trois bureaux de terrain civils supplémentaires à Bahai, Guéréda et Koukou, comprenant des spécialistes des affaires civiles et politiques, des droits de l'homme et des affaires humanitaires, ainsi qu'une composante appui seront mis en place pour étayer la présence du DIS.

26. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources tiennent compte des problèmes considérables associés à la poursuite du déploiement en temps voulu du personnel technique, militaire et de police de la MINURCAT, ainsi qu'à l'exécution de la Mission.

27. La Mission recouvre deux pays enclavés (la République centrafricaine et le Tchad), où il faudra établir, sur de longues distances et en assurant la sécurité, des itinéraires d'approvisionnement à partir de plusieurs points d'entrée situés au Cameroun et en Jamahiriya arabe libyenne. Une fois que la situation le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan se sera stabilisée, il lui faudra garder une structure d'appui importante afin de répondre à ses besoins au cours de l'exercice. Son succès dépendra, dans une large mesure, des résultats obtenus par le Détachement intégré de sécurité, en coopération avec le Gouvernement tchadien, ainsi que du financement de ses activités en temps utile au moyen de contributions volontaires. L'appui fourni au DIS dans la zone d'opérations nécessite l'administration d'un budget supplémentaire au titre d'un fonds d'affectation spéciale, la gestion de ressources distinctes et un concept de soutien spécifique.

28. Vu les conditions de sécurité et l'absence d'infrastructures au Tchad, la construction des bases des Nations Unies, où se trouveront les bureaux et les logements destinés au personnel des Nations Unies, devra répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Pour mener à bien son mandat, la Mission devra surmonter bon nombre d'obstacles tels que des infrastructures défectueuses, des voies de ravitaillement difficiles, l'immobilisation totale des transports terrestres pendant la saison des pluies, de longs délais pour l'achat de biens et de services, et la constitution des forces et leur déploiement en temps opportun. Tous les sites d'implantation, notamment les postes de police dans les camps de réfugiés éloignés, doivent disposer de services de génie, d'approvisionnement et de transport, et leur disparité accroît considérablement les problèmes financiers et de gestion de la Mission.

29. Au cours de l'exercice 2008/09, des ressources avaient été prévues pour des services de construction pour sept camps à N'Djamena, Abéché, Bahia, Iriba, Guéréda, Farchana et Goz Beïda, 6 postes de commandement de la police (centres) et 12 postes de police, pour l'expansion des installations existantes et la construction de nouveaux locaux et éléments d'infrastructure en vue du déploiement initial du personnel militaire, notamment de soldats de l'EUFOR dont le commandement a été transféré, ainsi que pour des services de construction d'aérodromes à Abéché et la construction d'ateliers d'aviation à Farchana, Goz Beïda et Iriba.

30. Pour l'exercice 2009/10, compte tenu du rang de priorité élevé accordée à la mobilisation de moyens d'appui logistique et à la facilitation du déploiement efficace des soldats, il est proposé de construire une hélistation, des routes d'accès et des aires de trafic, de moderniser et de remettre en état les aéroports et les pistes conformément aux normes de l'OACI dans chacun des trois secteurs (nord, Iriba et Bahia; centre, Farchana et Guéréda; et sud, Goz Beïda et Koukou). En outre, pour répondre aux besoins opérationnels, il est proposé de construire de nouvelles aires de trafic et voies de circulation à l'aéroport de N'Djamena, et de rénover la partie ouest de l'aire de trafic de l'aéroport d'Abéché, où les infrastructures existantes ne seront pas transférées à la Mission après le retrait de l'EUFOR. Des crédits devraient également être prévus pour la construction de locaux supplémentaires destinés au personnel militaire et de logements destinés aux civils à Abéché.

31. La Mission a également prévu des arrangements contractuels clefs en main, portant sur la construction d'aérodromes, d'ateliers d'aviation et d'entrepôts, la construction de la base de soutien logistique de l'arrière à N'Djamena, ainsi que des

bureaux et des camps d'hébergement à Iriba, Farchana, Goz Beïda, Guéréda, Bahia et Koukou, et la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau durable. S'agissant des camps, les arrangements clefs en main consisteront en services de nettoyage, de lutte antiparasitaire, d'entretien des abords, de blanchisserie, et de protection et de lutte contre les incendies. Les travaux de moins grande envergure, comme la construction de camps de transit et la rénovation et la remise en état de bâtiments en dur existants seront vraisemblablement confiés à des entreprises locales, en vertu de la décentralisation des pouvoirs en matière d'achat. En revanche, les travaux importants de construction et de remise en état des aéroports et des aires de trafic seront exécutés en consultation avec l'OACI, qui sera invitée à participer à chaque étape du projet, dans la mesure où la Section du génie de la Mission n'a pas l'expérience et les compétences requises dans ce domaine.

32. L'approvisionnement en eau représente toujours un problème important pour la Mission. Les enquêtes hydrologiques, le forage de puits et l'épuration, le stockage, la distribution et la conservation de l'eau continueront de jouer un rôle déterminant dans le succès de son déploiement dans toute sa zone d'opérations. Un défi supplémentaire auquel la Mission devra faire face consistera à veiller à ce que ses activités de mise en valeur des ressources en eau contribuent au bien-être de la population locale. La Mission est en train d'élaborer une politique concernant les ressources en eau, qui comprend la collecte des eaux de pluie et le recyclage des eaux usées pour la création et l'irrigation de zones vertes aux alentours des camps de l'ONU et pour les chasses d'eau des toilettes.

33. L'absence d'infrastructure en matière de transport routier et l'inaccessibilité de la zone d'opérations par voie terrestre au cours de la saison des pluies continuent à entraîner une forte dépendance à l'égard des transports aériens. Pour accroître la capacité disponible aux fins des déplacements du personnel et de l'évacuation des blessés et des malades, ainsi que du transport de marchandises dans une zone d'opérations élargie, des ressources ont été prévues pour couvrir le déploiement intégral de 30 avions approuvés pour l'exercice 2008/09 (8 avions de transport de passagers, 11 hélicoptères moyens de transport de passagers et de marchandises et 11 hélicoptères militaires fournis au titre de lettres d'attribution par des pays fournissant des contingents), ainsi que le déploiement progressif de 7 hélicoptères supplémentaires (hélicoptères militaires fournis au titre de lettres d'attribution par des pays fournissant des contingents). En cas de besoin immédiat ou de forte augmentation des besoins, les moyens aériens des missions voisines seront utilisés, moyennant remboursement.

34. Les ports de Douala (Cameroun) et Benghazi et Misurata (Jamahiriya arabe libyenne) seront toujours les principaux points d'entrée du fret de surface. Toutefois, la congestion des installations portuaires et les difficultés liées aux transports par voie terrestre, en particulier pendant la saison des pluies, exacerbent les problèmes de ravitaillement et de réapprovisionnement de la Mission. Celle-ci examinera la viabilité des arrangements de réapprovisionnement transfrontière avec l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD).

35. La mise en place d'un système sûr et fiable de téléphonie et de transmission de données se poursuivra pour garantir l'efficacité des opérations et la sécurité du personnel de la Mission. Un réseau complexe couvrant toute la zone d'opérations et utilisant les technologies satellitaires de transmission à haute et très haute fréquence permet d'assurer la connectabilité de tous les sites, qu'il relie à d'autres missions de

maintien de la paix et à l'équipe de pays des Nations Unies. Un système de communication sécurisé a été établi avec les bureaux de terrain de la MINURCAT et le Siège de l'Organisation.

C. Coopération régionale

36. La Mission continuera à travailler en étroite coopération avec d'autres opérations régionales de maintien de la paix. Les officiers de liaison de la MINUAD continueront à partager des locaux avec la MINURCAT au PC avancé d'Abéché, et deux officiers de liaison de la MINURCAT continueront de partager des locaux avec la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Les officiers de liaison à Bangui utiliseront des locaux communs avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Le Bureau, la MINUAD et la MINUS continueront à travailler en étroite coopération avec la Mission et échangeront des renseignements sur l'ensemble des questions d'intérêt commun. Des réunions se tiendront périodiquement entre missions sur les questions transfrontières pour faciliter la coordination et l'échange d'informations au niveau des hauts responsables. La MINURCAT établira également une liaison avec la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, la Communauté des États sahélo-sahariens et d'autres organisations sous-régionales. Elle continuera à participer, le cas échéant, à des conférences organisées au niveau de la direction de la Mission, avec les dirigeants d'autres missions de maintien de la paix dans la région.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

37. Pour pouvoir satisfaire efficacement à court, à moyen et à long terme les besoins des pays en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix, la MINURCAT appliquera son mandat de manière coordonnée en faisant jouer la complémentarité des activités et en coopérant avec l'équipe de pays des Nations Unies et toutes les parties intéressées, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'équipe de pays des Nations Unies participera à l'équipe de direction de la Mission à N'Djamena et à Abéché. Des stratégies et des programmes seront dans la mesure du possible élaborés conjointement, pour utiliser de façon optimale les ressources disponibles et éviter les doubles emplois. La Mission continuera de travailler en étroite coopération avec la Commission européenne, en matière d'application de la primauté du droit, dans les domaines suivants : police, réforme de la justice, systèmes pénitentiaire et carcéral. Conformément à son mandat, la Mission continuera de collaborer étroitement avec les agents humanitaires, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Les coordonnateurs de l'action humanitaire de la Mission favoriseront la concertation avec les organismes humanitaires à son siège, aux postes de commandement avancés et dans les bureaux de terrain, pour veiller à l'adoption d'une démarche commune et au respect des principes humanitaires. En outre, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Tchad fera partie de l'équipe de direction de la Mission, tout en continuant de relever, conformément à la pratique établie, du Coordonnateur des secours d'urgence et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour

le développement. Dans le cadre de son programme de relèvement dans l'Est, le PNUD et le Groupe de la lutte antimines de la MINURCAT travailleront de concert pour mettre en œuvre le plan national de lutte antimines afin de faciliter la reprise de l'activité économique dans la région. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration, d'une part, avec la composante droits de l'homme de la MINURCAT pour promouvoir la protection de l'enfance et, d'autre part, avec sa composante police pour veiller à satisfaire comme il convient les besoins des enfants dans les camps de réfugiés et les sites pour les personnes déplacées. La collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sera intensifiée dans les domaines de la discrimination et de la violence sexuelle. La coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine sera maintenue grâce au BONUCA à Bangui.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

38. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général, lequel sera assisté par un Représentant spécial adjoint à Abéché. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Chef de cabinet, le Directeur de l'appui à la Mission, le commandant de la Force, le Chef de la police, le Conseiller juridique principal et le Chef de l'information relèveront directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Les chefs du Centre conjoint d'analyse de la Mission, du Centre conjoint d'opérations, du Bureau des affaires juridiques et de l'Équipe Déontologie et discipline, ainsi que du Groupe pour l'égalité des sexes et du Groupe VIH/sida feront rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet.

39. Les chefs des bureaux de terrain feront rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général par l'entremise du Chef du Bureau des affaires civiles et politiques en sa qualité de coordonnateur des activités sur le terrain. Le Représentant spécial adjoint sera responsable des activités menées par la Mission dans les domaines des affaires civiles, de la liaison avec les organismes humanitaires, des droits de l'homme, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire, de la lutte antimines, de l'égalité des sexes et de la lutte contre le VIH/sida; la majorité du personnel des sections et bureaux intéressés sera en poste au PC avancé d'Abéché et dans les bureaux de terrain.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	2	2	9	4	1	14
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	1	1	3	2	2	9	4	1	14
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	2	2	9	5	1	15
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	1	1	3	2	2	9	5	1	15
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	1	–	1	1	2	5	2	–	7

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	1	3	1	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	1	3	1	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre conjoint d'analyse de la Mission									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	3	2	2	7	2	–	9
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	3	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	3	2	2	7	2	–	9
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	–	–	3	2	2	7	2	–	9

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PC avancé (Abéché)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureaux de terrain	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Centre conjoint d'opérations									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PC avancé (Abéché)	—	—	2	2	—	4	1	—	5
Bureaux de terrain	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, postes approuvés 2008/09	—	—	2	2	—	4	1	—	5
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PC avancé (Abéché)	—	—	2	2	—	4	1	—	5
Bureaux de terrain	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, postes proposés 2009/10	—	—	2	2	—	4	1	—	5
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PC avancé (Abéché)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureaux de terrain	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section de l'information									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
PC avancé (Abéché)	—	—	2	2	5	9	9	—	18
Bureaux de terrain	—	—	—	—	1	1	1	—	2
Total, postes approuvés 2008/09	—	—	3	2	6	11	11	—	22
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
PC avancé (Abéché)	—	—	2	2	5	9	9	—	18
Bureaux de terrain	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, postes proposés 2009/10	—	—	3	2	5	10	10	—	20

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(2)
Total, variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(2)
Total									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	1	1	8	5	5	20	8	1	29
PC avancé (Abéché)	1	–	5	5	7	18	12	–	30
Bureaux de terrain	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Total, postes approuvés 2008/09	2	1	13	10	13	39	21	1	61
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	1	1	8	5	5	20	9	1	30
PC avancé (Abéché)	1	–	5	5	7	18	12	–	30
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	2	1	13	10	12	38	21	1	60
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(2)
Total, variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(diminution d'un poste contrebalancée par l'augmentation d'un poste)*

Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste

40. Le Chef de cabinet est l'assistant principal du Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne l'administration de la Mission et du Bureau du Représentant spécial; il est son principal conseiller pour la planification stratégique et les questions d'intégration et le représente auprès des divers organes de coordination créés avec les autorités gouvernementales, tant au Tchad qu'en République centrafricaine, et au sein de la Mission. Il fournit des conseils généraux et stratégiques au Représentant spécial; participe à la coordination d'ensemble des activités de la Mission et à la formulation et à l'exécution de stratégies globales découlant du mandat de celle-ci; supervise les sections qui relèvent directement du

Représentant spécial du Secrétaire général (Centre conjoint d'analyse de la Mission, Centre conjoint d'opérations, Bureau des affaires juridiques et Équipe de déontologie et de discipline); assure la liaison avec les diverses composantes de la Mission et les entités des Nations Unies afin d'appuyer et de coordonner les activités du Représentant spécial; aide celui-ci à prendre contact avec les principaux ministères au Tchad et en République centrafricaine; fait office d'interlocuteur de la Mission avec les autorités nationales, le corps diplomatique et le Siège de l'ONU, et gère la coordination intermissions avec la MINUAD, la MINUS et le BONUCA. Le processus délicat de transfert d'autorité d'une présence militaire internationale (EUFOR) à l'ONU a exigé des échanges approfondis sur les questions techniques et administratives avec les acteurs internationaux et nationaux présents dans la zone de la Mission et a clairement démontré que la Mission avait besoin d'un chef de cabinet expérimenté et de rang élevé pour participer à ces échanges au nom du Représentant spécial du Secrétaire général.

41. Compte tenu des responsabilités fonctionnelles qui s'attachent au poste de chef de cabinet, de l'accroissement correspondant du niveau de ces responsabilités en ce qui concerne la direction effective et la gestion intégrée de toutes les activités de la Mission, des fonctions de gestion et de la complexité des tâches accomplies, ainsi que de la nécessité de poursuivre un dialogue intensif avec les acteurs nationaux et internationaux, il est proposé de le reclasser de D-1 à D-2.

42. En outre, il est proposé d'étayer l'effectif actuellement approuvé du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui compte deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en créant un poste supplémentaire de chauffeur dont le titulaire serait chargé de conduire les personnalités et les délégations du siège ou d'autres missions de la sous-région, qui effectuent régulièrement des visites officielles dans la zone de la Mission. L'intéressé serait également chargé de la distribution quotidienne du courrier en ville.

Section de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste

43. Conformément au mandat de la Mission en République centrafricaine, consistant à exécuter des opérations de caractère limité pour extraire les civils et les agents humanitaires en danger, il est proposé de supprimer les postes de producteur d'émissions radiophoniques (agent du Service mobile) et d'assistant à la production d'émissions radiophoniques (agent des services généraux recruté sur le plan national) déployés au Bureau de liaison à Bangui.

Composante 1 : sécurité et protection des civils

44. La composante Sécurité et protection des civils correspond au soutien apporté pour créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. La Mission se concertera avec les autorités nationales et locales pour créer un environnement plus sûr, notamment en soutenant les efforts de réconciliation locale, afin de faciliter le retour des personnes déplacées. Les réunions périodiques sur la coopération permettront à la Mission d'aider le HCR dans les efforts qu'il déploie pour réimplanter les camps de réfugiés situés à

proximité de la frontière. Le déploiement du contingent militaire de l'ONU et du Détachement intégré de sécurité doit permettre de lutter contre le banditisme et la criminalité dans la zone d'opérations, qui représentent la principale menace aux activités humanitaires dans l'est du Tchad.

45. Durant l'exercice budgétaire, la Mission continuera de sélectionner, former, conseiller, superviser et encadrer les membres du Détachement intégré de sécurité et de leur apporter un soutien opérationnel et administratif. De plus, dans les sites partagés ou par le biais de partenaires internationaux, elle assurera des services variés d'appui au Détachement, dont la rénovation et le réaménagement des installations essentielles dans les zones intéressées et fournira, grâce au fonds d'affectation spéciale créé pour ses activités, les moyens d'hébergement de base, les rations, les véhicules et le matériel de transmissions nécessaires au bon fonctionnement du Détachement. Par ailleurs, la Mission facilitera, en collaborant avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la distribution du matériel de police essentiel et le versement d'indemnités au personnel du Détachement au moyen de son fonds d'affectation spéciale. La composante militaire de la Mission participera à la protection des civils en danger, renforcera l'assistance humanitaire et protégera le personnel et les installations des Nations Unies en prenant le contrôle des sites de l'EUFOR dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et en s'y déployant.

46. La Mission se concertera avec les organisations régionales compétentes, telles que l'Union africaine, et collaborera étroitement avec les autres missions des Nations Unies (MINUAD, MINUS et BONUCA) en ce qui concerne les problèmes de sécurité liés aux nouvelles menaces qui planent sur l'assistance humanitaire dans la sous-région.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Création d'un environnement plus sûr dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine

1.1.1 Diminution de 10 % du nombre d'infractions se produisant dans les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées, les localités principales et sur les routes empruntées pour la fourniture d'assistance humanitaire entre les villes de l'est du Tchad par rapport à l'exercice 2008/09

(2007/08/ : 271; 2008/09 : 203; 2009/10 : 183)

1.1.2 Accès intégral de l'assistance humanitaire aux routes/villages de l'est du Tchad

(2007/08 : 25 %; 2008/09 : 50 %; 2009/10 : 100 %)

1.1.3 Augmentation du nombre total de conseils pour la sécurité communautaire créés dans l'est du Tchad

(2007/08 : 0; 2008/09 : 18; 2009/10 : 54)

1.1.4 Gestion par le Détachement intégré de sécurité de bureaux des femmes et des enfants dans les principales localités et les camps de réfugiés dans l'est du Tchad

1.1.5 Diminution de 40 % du nombre de victimes, morts et blessés, des mines et restes explosifs de guerre communiqué par le Service tchadien de déminage

(2007/08 : 190; 2008/09 : 112; 2009/10 : 67)

Produits

- Réunions mensuelles entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentants de la communauté internationale, pour échanger des informations sur les questions concernant la sécurité au Tchad
- Participation du Représentant spécial du Secrétaire général aux réunions périodiques du Groupe de contact
- Consultations avec la Coordination nationale d'appui à la force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT) sur la sécurité, l'assistance humanitaire et d'autres questions relatives au mandat, notamment le partage de l'information, dans le cadre de réunions hebdomadaires
- Réunions trimestrielles entre le Représentant spécial du Secrétaire général/Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et les représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales féminines pour échanger des informations sur leurs problèmes de sécurité
- Appui, par l'organisation de conférences, réunions et rencontres publiques, aux initiatives des autorités nationales et locales pour apaiser les tensions locales et promouvoir les efforts de réconciliation locale dans l'est du Tchad
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- 4 réunions de coopération intermissions avec la MINUAD, la MINUS et le BONUCA sur les questions techniques et opérationnelles d'intérêt commun
- Conseils aux autorités nationales et locales tchadiennes, à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'Union européenne, aux ONG et aux personnes déplacées et aux réfugiés dans le cadre de 12 réunions sur les initiatives visant à créer un climat de confiance en ce qui concerne le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés
- Réunions de liaison hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG sur la coordination de l'assistance humanitaire
- Réunions périodiques à tous les niveaux (politique et militaire) entre la MINURCAT, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) et d'autres organisations sous-régionales concernées pour échanger des informations sur la sécurité et d'autres questions d'intérêt commun
- Organisation de 3 ateliers à l'intention d'ONG, de chefs religieux et traditionnels, de groupes de femmes et de jeunes pour soutenir la réconciliation et le dialogue intercommunautaire
- Facilitation du dialogue en organisant des réunions publiques regroupant les autorités nationales, régionales, locales pour créer un climat de confiance et promouvoir la réconciliation
- Renforcement de la présence en effectuant 29 200 jours-homme de garde/patrouille à un poste fixe, à pied, en voiture (8 militaires par patrouille x 3 patrouilles par jour x 3 secteurs au Tchad x 365 jours; et 8 militaires par patrouille x 1 patrouille par jour x 1 secteur en République centrafricaine x 365 jours), notamment des patrouilles de tous types, des opérations humanitaires, d'encercllement et de fouille
- 9 125 jours-homme pour assurer la liaison avec les organismes du système des Nations Unies, les ONG, les autorités nationales et locales, les chefs traditionnels et les communautés locales ainsi qu'avec la police et les autres composantes de la Mission (25 observateurs militaires x 365 jours)

- 5 760 heures de patrouille aérienne, à l'exclusion de celles liées à la logistique, aux évacuations sanitaires, au génie, au transport de personnalités et aux transmissions (8 hélicoptères x 60 heures par mois x 12 mois)
- 52 560 jours-homme de patrouille commune Police des Nations Unies/Détachement intégré de sécurité (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille x 4 patrouilles par jour/stations x 18 stations/postes x 365 jours)
- Conseils aux autorités locales et à la population locale, notamment aux groupements féminins, sur la police de proximité dans le cadre de réunions communautaires hebdomadaires dans 6 localités et dans des camps de réfugiés
- Campagnes d'information sur les questions concernant la sécurité et la paix : publication de 1 000 affiches (en arabe et en français), 50 000 dépliants et brochures (en arabe et en français), représentations théâtrales dans chaque camp de réfugiés
- Publication de 300 cartes, illustrant de façon détaillée les risques posés par les mines et les munitions non explosées, à l'intention du Service de déminage tchadien, des organismes des Nations Unies et des ONG afin qu'ils puissent mener sans danger leurs opérations dans l'est du Tchad
- Contribution à l'équipe de pays et aux ONG en ce qui concerne la coordination de l'assistance humanitaire en organisant des réunions hebdomadaires
- Organisation de 52 réunions de liaison avec le HCR sur l'aide aux réfugiés, notamment la réimplantation des camps de réfugiés situés à proximité de la frontière
- Organisation de 6 ateliers de formation à l'intention des ONG, en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les principes humanitaires, la coordination civilo-militaire, la protection des civils et la structure, le rôle et les travaux des organismes humanitaires
- Campagne d'information sur la situation humanitaire, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment : 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français), publication de 50 000 dépliants/brochures (en arabe et en français) et de 1 000 affiches (en arabe et en français)
- Exécution de 30 projets à impact rapide pour créer un environnement sûr, en consultation et en coordination avec la communauté des organismes d'aide dans l'est du Tchad, pour assurer la cohérence des programmes de cette communauté et éviter les doublons
- Étude de 1 000 kilomètres de voies d'approvisionnement non encore examinées pour déceler la présence éventuelle de mines ou de restes explosifs de guerre
- Réunions périodiques entre les observateurs militaires et les forces armées de la République centrafricaine (FACA), les organismes gouvernementaux intéressés et le BONUCA pour échanger des informations sur la sécurité et d'autres questions d'intérêt commun.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Renforcement des capacités du Détachement intégré de sécurité (DIS)

1.2.1 Déploiement de 850 membres du Détachement intégré de sécurité

1.2.2 Création par le Détachement intégré de sécurité d'un mécanisme de coordination de la sécurité avec la police nationale tchadienne, la gendarmerie nationale et la garde nationale nomade

Produits

- Sélection et homologation de fonctionnaires de police et de gendarmes tchadiens pour le Détachement intégré de sécurité
- Conseils aux autorités tchadiennes sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître le nombre de candidates pour le Détachement intégré de sécurité dans le cadre de réunions mensuelles
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur les questions d'administration, de direction et de commandement dans le cadre de réunions bimensuelles
- Formation de 77 superviseurs du Détachement intégré de sécurité au cours d'un stage de commandement
- Formation de 850 candidats pour le Détachement intégré de sécurité, sur les pratiques internationales de surveillance policière, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur le fonctionnement d'une base de données pour l'enregistrement des infractions pénales, y compris les actes de violence sexuelle ou sexiste, et sur l'utilisation de la base de données pour contribuer à mettre fin à l'impunité
- Encadrement du personnel du Détachement intégré de sécurité, avec notamment la constitution d'une base de données sur les plaintes déposées contre le Détachement et, le cas échéant, communication d'informations à l'unité d'enquête interne du Détachement en coordination avec les autorités tchadiennes
- Conseils quotidiens au Détachement intégré de sécurité pour assurer la sécurité sur les voies d'accès et pour la conduite des enquêtes sur les actes criminels
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur l'élaboration d'un manuel d'instructions permanentes pour les arrestations et les détentions
- Formation de 6 membres du Détachement intégré de sécurité à l'enquête interne
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur l'institution et l'organisation de réunions de coordination hebdomadaires au niveau du commandement avec les fonctionnaires de police et les gendarmes tchadiens sur les questions de sécurité
- Conseils au Détachement intégré de sécurité, dans le cadre de l'encadrement, sur la gestion des bureaux des femmes et des enfants dans 6 principales localités et 12 camps de réfugiés dans l'est du Tchad
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur l'élaboration d'un plan d'action conjoint avec les autorités de la police nationale tchadienne pour lutter contre le banditisme
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur la création de centres d'appel d'urgence dans les commissariats et postes de police
- Campagne d'information sur le Détachement intégré de sécurité, à savoir : 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français), 15 minutes d'émissions télévisées ou d'images vidéo par mois (en arabe et en français), 50 000 dépliants ou brochures (en arabe et en français), 1 000 affiches (en arabe et en français)

Facteurs externes : Les fournisseurs de troupes et d'effectifs de police mettent à disposition les contingents militaires, les officiers de liaison et fonctionnaires de police nécessaires; les donateurs versent les fonds nécessaires; il existe des candidats qualifiés pour pourvoir les postes de la police locale; la force « transhorizon » assure la sécurité nécessaire; les conditions de sécurité au Darfour permettent le retour des réfugiés et personnes déplacées.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (sécurité et protection des civils)

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2008/09										50
Effectif proposé 2009/10										25
Variation nette										(25)
II. Contingents militaires										
Effectif approuvé 2008/09										–
Effectif proposé 2009/10										5 200
Variation nette										5 200
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2008/09										300
Effectif proposé 2009/10										300
Variation nette										–
Personnel recruté sur le plan international										
IV. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2009/10										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	1	1	1	–	2	
PC avancé (Abéché)	–	2	–	–	1	3	1	–	4	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes proposés 2009/10	–	2	–	–	2	4	2	–	6	
Variation nette										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	1	1	1	–	2	
PC avancé (Abéché)	–	2	–	–	1	3	1	–	4	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, variation nette	–	2	–	–	2	4	2	–	6	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du chef de la liaison militaire									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
PC avancé (Abéché)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Bureaux locaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, postes approuvés 2008/09	—	—	2	—	—	2	2	—	4
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
PC avancé (Abéché)	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Bureaux locaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, postes proposés 2009/10	—	—	2	—	—	2	2	—	4
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PC avancé (Abéché)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureaux locaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	1	1	—	2	4	16	—	20
PC avancé (Abéché)	—	1	1	—	1	3	23	—	26
Bureaux locaux	—	—	1	—	—	1	75	—	76
Total, postes approuvés 2008/09	—	2	3	—	3	8	114	—	122
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	1	2	—	2	5	16	—	21
PC avancé (Abéché)	—	1	1	—	1	3	23	—	26
Bureaux locaux	—	—	—	—	—	—	75	—	75
Total, postes proposés 2009/10	—	2	3	—	3	8	114	—	122
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	—	—	1	—	—	1	—	—	1

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires politiques et civiles									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)									
PC avancé (Abéché)									
Bureaux locaux									
Total, postes approuvés 2008/09									
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	1	1	2	1	5	3	–	8
Bureaux locaux	–	–	5	6	–	11	5	3	19
Total, postes proposés 2009/10	–	1	7	8	1	17	8	3	28
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Bureaux locaux	–	–	2	–	–	2	5	–	7
Total, variation nette	–	–	2	–	–	2	6	–	8
Groupe de la liaison de l'action humanitaire									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)									
PC avancé (Abéché)									
Bureaux locaux									
Total, postes approuvés 2008/09									
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	2	2	–	4

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
IV. Personnel civil									
Bureaux locaux	–	–	–	5	–	5	5	–	10
Total, postes proposés 2009/10	–	–	2	6	–	8	7	–	15
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Bureaux locaux	–	–	–	1	–	1	5	–	6
Total, variation nette	–	–	–	1	–	1	7	–	8
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)									
PC avancé (Abéché)									
Bureaux locaux									
Total, postes approuvés 2008/09									
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)									
PC avancé (Abéché)									
Bureaux locaux									
Total, postes proposés 2009/10									
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)									
PC avancé (Abéché)									
Bureaux locaux									
Total, variation nette									

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (I à IV)										
Postes approuvés 2008/09										503
Postes proposés 2009/10										5 700
Variation nette										5 197

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national: augmentation de 15 postes

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

47. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, la composante militaire de 5 200 militaires contribuera à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, facilitera l'acheminement de l'aide alimentaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations, protégera le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et assurera la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé .

48. Par conséquent, il est proposé de créer un bureau dirigé par le commandant de la Force de la classe D-2 qui, relevant directement du Représentant spécial du Secrétaire général, supervisera et coordonnera toutes les activités militaires conformément au mandat de la Mission. Le commandant de la Force sera basé au PC avancé à Abéché et aura son PC arrière à N'djamena, où il sera aidé par deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

49. Compte tenu des effectifs de la force constituée de 5 200 militaires, il est proposé qu'un nouveau poste de commandant adjoint de la Force (D-1) soit créé pour aider le commandant de la Force. Le commandant adjoint, basé au PC avancé d'Abéché, aidera le commandant à coordonner les activités militaires et à assurer la gestion courante du Bureau. Il sera secondé par deux assistants administratifs (un membre du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau du chef de la police

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(la création d'un poste est annulée par la suppression d'un poste)*

50. Depuis le début de la crise au Darfour, les civils dans l'est du Tchad sont victimes d'actes de violence à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Des groupes armés ont commis des violations généralisées des droits de l'homme contre les civils, notamment des meurtres, des viols et la destruction des moyens d'existence. Cependant, on a souvent sous-estimé la complexité et le nombre d'actes criminels commis régulièrement dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine contre les civils à la suite du conflit qui s'y déroule.

51. L'équipe interinstitutions des Nations Unies chargée de la justice et de la planification des services pénitentiaires qui s'est rendue à la MINURCAT du 15 au 23 avril 2008 a recommandé que la Mission collabore avec les autorités tchadiennes à l'adoption d'une approche permettant de suivre les cas des personnes détenues par le Détachement intégré de sécurité pour veiller à ce que leurs droits soient respectés conformément aux normes internationales et que ces affaires soient examinées conformément à la législation tchadienne et à la coutume locale. Par conséquent, il est proposé que le Bureau du chef de la police soit renforcé en créant un autre poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-4). Le titulaire aidera la Mission à créer une base de données (système de gestion de l'information) pour enregistrer et suivre les infractions commises par les groupes armés et les bandits contre la population dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, ce qui permettrait au système judiciaire et au personnel chargé de défendre les droits de l'homme de suivre la situation des personnes arrêtées et détenues et de fournir l'appui informatique nécessaire à l'ensemble de la Mission, en particulier à tous les commissariats et postes de police, ainsi qu'au Centre d'opérations conjoint. Le programme sera installé dans 12 camps de réfugiés et sites d'accueil de personnes déplacées.

52. Conformément au mandat de la Mission en République centrafricaine consistant à mener des opérations de caractère limité pour tirer les civils et les travailleurs humanitaires de situations dangereuses, il est proposé que soit supprimé le poste d'officier de liaison (P-4) au bureau de liaison à Bangui.

Section des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

53. Compte tenu du déploiement du Détachement intégré de sécurité, de militaires et de personnel de police des Nations Unies à Bahai et Guéréda, il est proposé d'établir des bureaux locaux dans ces deux localités. Chaque bureau serait dirigé par un spécialiste des affaires politiques (P-4), chargé d'assurer la coordination et la supervision au quotidien des travaux, d'assurer la planification, la coordination et l'intégration de toutes les activités avec la police et les contingents militaires des Nations Unies, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies présente sur le terrain.

54. Il est en outre proposé de renforcer la Section des affaires politiques et civiles en créant six postes supplémentaires d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces assistants, affectés à Abéché, Iriba, Farchana, Goz Beïda, Bahai et Guéréda, aideraient les spécialistes des affaires politiques et civiles de ces localités à bien communiquer avec la population et les communautés locales. Il est indispensable que ces assistants connaissent non

seulement la langue locale (le massalit, le tama, le zaghawa ou le dadjo) mais parlent également couramment le français, l'arabe et l'anglais.

55. Il est proposé, au terme d'un examen de ses responsabilités fonctionnelles, de transférer au quartier général de la Mission à N'Djamena le poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) qui figure actuellement au tableau des effectifs du poste de commandement (PC) avancé d'Abéché. Le titulaire de ce poste serait chargé de suivre l'application de l'Accord de Syrte conclu le 25 octobre 2007 en Jamahiriya arabe libyenne par le Gouvernement et les groupes d'opposants armés tchadiens et « l'Accord du 13 août » signé par le Gouvernement et les partis de l'opposition, en s'entretenant régulièrement avec les responsables des partis politiques et les membres du Comité de contrôle et de suivi. Le spécialiste des affaires politiques relèverait directement du Représentant spécial du Secrétaire général, en poste à N'Djamena.

Groupe de liaison de l'action humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes

56. Plus de 180 000 Tchadiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays depuis 2007, plus de 250 000 réfugiés du Soudan sont arrivés au Tchad et 700 000 Tchadiens dépendent actuellement de l'aide humanitaire pour leur survie, les ressources locales ayant été épuisées du fait de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées. En outre, l'est du Tchad reste en proie à l'insécurité.

57. Le Groupe de liaison de l'action humanitaire joue un rôle d'intermédiaire pour la coordination des activités militaires et civiles entre la Mission et les différents acteurs de l'aide humanitaire présents dans l'est du Tchad. Il veille à ce que les militaires, la Police des Nations Unies et les membres des services de sécurité participant aux opérations militaires, aux opérations de police ou de sécurité ou à leur planification soient informés des priorités et des problèmes humanitaires, afin d'assurer l'accès continu des services humanitaires aux personnes qui en ont besoin et l'échange d'informations avec les organismes humanitaires.

58. Le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT posera de nouveaux défis au Groupe de liaison de l'action humanitaire, qui jouera un rôle central en coordonnant les activités de liaison entre la MINURCAT et les organisations humanitaires partenaires, lesquelles tiennent particulièrement à garantir leur neutralité, leur impartialité et leur indépendance. En outre, du fait des incursions répétées de groupes rebelles sur le territoire tchadien, en particulier à la fin de la saison des pluies, les personnes déplacées ont dû rester au même endroit et l'espace humanitaire a été réduit.

59. Compte tenu de la nécessité d'étendre sa présence sur le terrain à toutes les régions où ont été déployés des membres du personnel de police et des militaires, il est proposé de renforcer le Groupe en créant un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) au bureau local de Bahai. En outre, la Mission ayant été chargée d'effectuer en République centrafricaine des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils et des travailleurs humanitaires en danger, il est proposé de transférer au bureau de Guéréda le poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) qui fait actuellement partie des effectifs de la Mission à Birao. Il est en outre proposé de renforcer le Groupe en créant six postes de spécialiste des affaires

humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), dont les titulaires joueraient un rôle de premier plan en amenant les partenaires et la Mission à élaborer à l'échelle locale des stratégies visant à élargir l'espace humanitaire et à protéger les civils, au poste de commandement avancé d'Abéché et dans les bureaux locaux de Farchana, Iriba, Goz Beïda, Bahai et Guéréda (un administrateur par bureau), ainsi qu'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au PC avancé d'Abéché, chargé d'apporter un appui aux spécialistes des questions humanitaires qui travaillent régulièrement sur le terrain.

Composante 2 : droits de l'homme et état de droit

60. La composante 2 de la Mission englobe les activités de surveillance, d'enquête, d'établissement de rapports, de renforcement de capacités dans le domaine des droits de l'homme, et d'aide à la consolidation des principales institutions législatives, judiciaires et pénitentiaires. Une attention particulière est apportée à l'identification des auteurs de violations des droits de l'homme, ainsi qu'à la lutte contre l'impunité, notamment pour ce qui est des violations et des actes de maltraitance relevant de la violence sexiste ou commis à l'encontre de mineurs. Des spécialistes des droits de l'homme seront déployés à cette fin au quartier général de la Mission, au PC avancé et dans les bureaux locaux, où ils travailleront en étroite collaboration et à titre préventif avec les militaires et membres de la police, les Groupes consultatifs pour l'égalité des sexes, l'administration judiciaire et l'administration pénitentiaire, les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires œuvrant sur le terrain, pour déceler d'éventuelles menaces pour les civils. Ils établiront régulièrement des rapports sur la situation des droits de l'homme dans la zone de déploiement relevant de leur responsabilité et formuleront des recommandations sur les mesures correctives que doivent prendre les parties concernées. Le Groupe consultatif pour l'administration judiciaire aidera le Détachement intégré de sécurité à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et appuiera l'action menée par le Gouvernement tchadien en vue de renforcer ses capacités sur le plan judiciaire, l'harmonisation des systèmes judiciaires traditionnel et officiel et la coordination de l'aide internationale apportée dans le secteur de la justice et de faciliter l'accès de tous au système judiciaire en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire facilitera, en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes, le renforcement du système pénitentiaire en offrant conseils et assistance aux autorités nationales afin d'améliorer les conditions d'incarcération, de restructurer l'administration pénitentiaire, d'employer des pratiques optimales de gestion des établissements pénitentiaires par le recours dans certaines prisons à la colocalisation d'agents pénitentiaires détachés chargés de fournir des services de parrainage, tout en facilitant la mise en valeur du personnel dans le cadre de programmes de formation.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans la promotion et la défense des droits de l'homme au Tchad

2.1.1 Augmentation, parmi les cas signalés de violation des droits de l'homme, du pourcentage d'affaires faisant l'objet d'enquêtes/de poursuites judiciaires entamées par les autorités tchadiennes

(2007/08 : données non disponibles; 2008/09 : moins

de 5 %; 2009/10 : 60 %)

2.1.2 Augmentation, parmi les cas de violence sexuelle ou sexiste à l'encontre des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables signalés dans les quatre régions de l'est du Tchad, du pourcentage d'affaires dans le cadre desquelles les autorités tchadiennes ont ouvert une enquête et rassemblé des éléments de preuve

(2007/08 : données non disponibles; 2008/09 : moins de 10 %; 2009/10 : 70 %)

Produits

- Visites mensuelles dans des prisons et lieux de détention pour vérifier les conditions d'incarcération et le traitement des détenus
- 200 visites dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées pour évaluer la situation relative aux droits de l'homme et la situation des femmes
- 12 enquêtes sur la situation des droits de l'homme, axées sur la protection des femmes et des enfants, dans tout l'est du Tchad
- 5 missions d'enquête spéciales, avec établissement de rapports sur les violations graves des droits de l'homme, en vue d'encourager le Gouvernement tchadien à lutter contre l'impunité
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement tchadien pour donner des conseils sur la mise en œuvre du plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants par les groupes armés et poursuivre en justice les auteurs de ces crimes
- En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, publication de 3 rapports thématiques en vue d'encourager le Gouvernement tchadien à lutter contre l'impunité
- Conseils aux représentants nationaux ou régionaux des autorités tchadiennes, dans le cadre de réunions mensuelles, sur les questions relatives aux droits de l'homme, afin de lutter contre l'impunité
- 6 ateliers, à l'intention des représentants des autorités tchadiennes et des organisations de la société civile, sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris celles visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants par les forces armées nationales et les groupes de rebelles
- Conseils au Gouvernement tchadien dans le cadre de réunions bimestrielles sur l'obligation de présenter des rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Mise en œuvre de 6 projets à effet rapide sur la promotion des droits de l'homme
- Suivi régulier des procès des justices de paix, des tribunaux de première instance et de la cour d'appel d'Abéché
- Conseils à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de réunions mensuelles sur la violence sexuelle et la violence sexiste dans l'est du Tchad
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier avec l'UNICEF, surveillance de la situation concernant la protection des enfants dans l'est du Tchad et établissement de rapports y relatifs, mettant notamment en évidence les lacunes et les violations, et suivi de cette situation avec les autorités nationales et locales, ainsi que les parties au conflit, afin d'assurer la protection de l'enfance conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits

armés

- 4 stages de formation organisés sur le terrain à l'intention des membres du Détachement intégré de sécurité sur les normes relatives aux droits de l'homme, y compris la violence sexuelle ou sexiste, la torture et les droits de l'enfant
- Conseils aux organismes du système des Nations Unies et aux ONG sur la violence sexiste dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés, y compris la collecte de données sur la violence sexiste et d'autres questions relatives à la situation des femmes
- 4 ateliers de formation organisés à l'intention de représentants d'organismes nationaux de défense des droits de l'homme œuvrant dans l'est du Tchad, sur les normes internationales, l'observation de la situation et les mécanismes de communication de l'information dans le domaine des droits de l'homme
- Conseils techniques au Ministère tchadien des droits de l'homme en vue d'adopter et de mettre en œuvre un plan d'action national pour la protection et la promotion des droits de l'homme, une importance particulière étant accordée à l'est du Tchad
- Campagne d'information sur la promotion et la défense des droits de l'homme, à savoir : 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français); 5 minutes d'émissions télévisées ou d'images vidéo par semaine (en arabe et en français); 50 000 dépliants ou brochures (en arabe et en français); 1 000 affiches (en arabe et en français); spectacles dans toutes les grandes villes de l'est du Tchad; et distribution de 30 000 tee-shirts

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Renforcement de l'état de droit dans l'est du Tchad

2.2.1 Augmentation du suivi du nombre d'arrestations/de détentions effectuées par le Détachement intégré de sécurité

(2007/08 : 0; 2008/09 : 5; 2009/10 : 10)

2.2.2 Augmentation du nombre de sessions de la cour d'appel d'Abéché consacrées aux affaires pénales

(2007/08 : 0; 2008/09 : 1; 2009/10 : 2)

2.2.3 Augmentation du nombre total de tribunaux de première instance prêts à siéger

(2007/08 : 1; 2008/09 : 2; 2009/10 : 3)

2.2.4 Augmentation du nombre total de justices de paix dotées de juges prêts à tenir séance

(2007/08 : 1; 2008/09 : 3; 2009/10 : 10)

2.2.5 Augmentation du nombre total de bureaux d'aide juridictionnelle ouverts

(2007/08 : 2; 2008/09 : 4; 2009/10 : 8)

2.2.6 Augmentation du nombre total de prisons remises en état et sécurisées

(2007/08 : 0; 2008/09 : 3; 2009/10 : 4)

2.2.7 Augmentation du nombre total d'agents pénitentiaires formés et en poste

(2007/08 : 0; 2008/09 : 40; 2009/10 : 300)

Produits

- Conseils au Gouvernement tchadien en vue de mettre en œuvre dans l'est du pays le plan stratégique national de renforcement et de réforme du système judiciaire et d'en surveiller l'application
- Mise en œuvre d'un système de suivi des cas permettant de recenser les arrestations ou détentions effectuées par le Détachement intégré de sécurité et d'en assurer le suivi
- Conseils au Ministère de la justice sur la coordination de l'aide internationale et de l'appui des donateurs au secteur de la justice, dans le cadre de réunions trimestrielles du Mécanisme national de coordination sur l'état de droit
- Visites hebdomadaires sur le terrain visant à évaluer le système judiciaire et le respect de la légalité dans l'est du Tchad et à conseiller les autorités tchadiennes sur les mesures à prendre afin de garantir l'état de droit, assorties de recommandations à ce sujet
- Conseils et appui administratif au mécanisme de coordination interorganisations sur l'état de droit, portant sur tous les programmes menés dans ce domaine dans l'est du Tchad, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination des activités
- Réunion hebdomadaire avec des représentants du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des membres du barreau et des organisations de la société civile, y compris des ONG de femmes, à N'Djamena et dans l'est du Tchad, afin de donner des conseils visant à renforcer l'administration de la justice dans l'est du Tchad
- Conseils aux autorités judiciaires sur l'administration des tribunaux et le développement des audiences foraines dans l'est du Tchad
- Conseils au barreau et aux ONG sur l'établissement et le fonctionnement de deux bureaux d'aide juridictionnelle
- Formation spécialisée sur le lieu de travail destinée à 40 magistrats, procureurs et membres de la police judiciaire de l'est du Tchad sur l'état de droit, la justice pour mineurs, la déontologie et la discipline et la violence sexiste
- Un atelier organisé à l'intention des chefs traditionnels et des ONG sur le renforcement du système judiciaire officiel dans l'est du Tchad
- Un atelier organisé à l'intention des chefs traditionnels et des fonctionnaires du Ministère de la justice en vue de faciliter l'accès à la justice des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés
- Mise en œuvre de 6 projets à effet rapide visant à améliorer l'administration de la justice
- Conseils aux autorités tchadiennes sur la mise en œuvre du plan de développement pour les prisons et le processus de réforme, dans le cadre de réunions mensuelles
- Conseils aux autorités pénitentiaires nationales sur l'établissement et le fonctionnement d'un comité de développement des prisons administré à l'échelle nationale
- Parrainage de 20 membres du personnel pénitentiaire tchadien, assorti de conseils sur les politiques et procédures de base
- Organisation, avec le concours de tous les partenaires du secteur de l'administration pénitentiaire, d'un stage de formation de formateurs à l'intention de 20 agents pénitentiaires
- Programmes de formation aux fonctions pénitentiaires de base, à l'intention de 300 agents pénitentiaires

- Organisation d'un séminaire avec des donateurs pour examiner des plans d'amélioration des prisons et la question de la mobilisation de ressources
- Programmes de formation d'équipes d'intervention rapide en milieu carcéral dans deux établissements pénitentiaires
- Visites d'inspection mensuelles effectuées avec les autorités pénitentiaires nationales pour évaluer les conditions générales d'incarcération
- Organisation à l'intention des autorités pénitentiaires nationales de 2 voyages d'études régionaux financés par les donateurs
- Programmes de formation à l'intention du personnel des prisons et des détenus sur l'assainissement, la condition des femmes, le VIH/sida, les rôles et responsabilités, dans 3 établissements pénitentiaires
- Mise en œuvre de programmes de réinsertion des détenus dans 3 établissements pénitentiaires
- Mise en œuvre de 4 projets à effet rapide visant à améliorer les conditions d'incarcération
- Campagne d'information sur le renforcement de l'état de droit, comprenant : 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français); 1 spectacle par mois dans toutes les grandes villes de l'est du Tchad; distribution de 10 000 tee-shirts; 5 000 affiches (en arabe et en français);

Facteurs externes : Les donateurs fourniront les fonds nécessaires et la force externe « transhorizon » assurera comme il se doit la sécurité.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (droits de l'homme et état de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Groupe consultatif pour l'administration judiciaire									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	3	3	–	6
Bureaux locaux	–	–	–	4	–	4	3	–	7
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	2	6	–	8	7	–	15
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	2	–	3
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	3	3	–	6
Bureaux locaux	–	–	–	3	–	3	3	–	6
Total, postes proposés 2009/10	–	–	2	5	–	7	8	–	15
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total, variation nette	–	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	–	3	1	–	4
Bureaux locaux	–	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	2	5	–	–	7	2	–	9
Postes proposés 2009/10										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	–	3	2	–	5
Bureaux locaux	–	–	–	3	–	–	–	–	–	3
Total, postes proposés 2009/10	–	–	2	5	–	–	7	3	–	10
Variation nette										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Groupe pour l'égalité des sexes										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	–	2	2	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	2	1	–	–	3	3	–	6
Postes proposés 2009/10										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	–	2	2	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	–	–	2	1	–	–	3	3	–	6
Variation nette										
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel				
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	2	1	4	2		6
PC avancé (Abéché)	–	–	4	6	–	10	5		18
Bureaux locaux	–	–	–	7	–	7	3		16
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	5	15	1	21	10		40
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	2	1	4	2		6
PC avancé (Abéché)	–	–	5	7	–	12	6		21
Bureaux locaux	–	–	–	8	–	8	8		22
Total, postes proposés 2009/10	–	–	6	17	1	24	16		49
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–		–
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	2	1		3
Bureaux locaux	–	–	–	1	–	1	5		6
Total, variation nette	–	–	1	2	–	3	6		9
Total									
Postes approuvés 2008/09									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	4	3	1	8	6	–	14
PC avancé (Abéché)	–	–	7	10	–	17	10	3	30
Bureaux locaux	–	–	–	14	–	14	6	6	26
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	11	27	1	39	22	9	70
Postes proposés 2009/10									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	4	3	1	8	7	–	15
PC avancé (Abéché)	–	–	8	11	–	19	12	3	34
Bureaux locaux	–	–	–	14	–	14	11	6	31
Total, postes proposés 2009/10	–	–	12	28	1	41	30	9	80
Variation nette									
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	5	–	5
Total, variation nette	–	–	1	1	–	2	8	–	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes

Groupe consultatif pour l'administration judiciaire

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

61. Plusieurs des activités du Groupe consultatif pour l'administration judiciaire étant menées à N'Djamena, il est proposé de renforcer ce groupe, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement 15 postes (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé d'apporter un appui administratif et logistique à N'Djamena aux 12 spécialistes des affaires judiciaires (6 P-3 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national) déployés au PC avancé d'Abéché et aux bureaux locaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda, qui doivent soit s'occuper de questions administratives, financières ou logistiques à N'Djamena soit participer aux réunions organisées dans cette ville avec des partenaires nationaux ou internationaux et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Sans l'appui d'un assistant administratif supplémentaire, le spécialiste des affaires judiciaires (P-4) affecté au quartier général de la Mission à N'Djamena doit fréquemment s'acquitter de tâches administratives et logistiques pour le compte de ses collègues de régions éloignées, en se rendant dans différents quartiers de N'Djamena au lieu de pouvoir se consacrer pleinement aux activités de fond dont il est chargé.

62. La Mission ayant été chargée d'effectuer en République centrafricaine des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils et des travailleurs humanitaires en danger, il est proposé de supprimer le poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) du bureau de liaison de Bangui.

Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

63. En vue d'accroître son efficacité, il est proposé de renforcer le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement neuf spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 25 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement, en créant un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au PC avancé d'Abéché. À l'heure actuelle, les responsabilités relevant de ce poste sont en partie assumées par quatre des spécialistes des questions pénitentiaires détachés en divers lieux, ce qui réduit le temps que peuvent passer ces derniers dans les établissements pénitentiaires et ralentit donc les travaux de nature technique que doit effectuer le Groupe. Outre les tâches administratives courantes, l'assistant apporterait également son concours à la gestion de la base de données pénitentiaires, l'un des principaux outils du Groupe,

qui permettra de faciliter le suivi des affaires dans lesquelles est intervenu le Détachement intégré de sécurité et des problèmes liés à la détention avant jugement.

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

64. Au Tchad, les enfants continuent de subir des actes de violence perpétrés dans le cadre du conflit armé, toutes les parties au conflit étant coupables de graves violations de leurs droits. Dans son rapport sur les enfants et le conflit armé au Tchad (S/2008/532), le Secrétaire général a fait savoir à quel point il était urgent de surveiller et d'améliorer les conditions de sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps de réfugiés et de personnes déplacées de façon à empêcher les groupes armés d'y accéder, souligné la nécessité d'une collaboration régionale avec tous les partenaires des Nations Unies pour faciliter l'échange d'informations et remédier aux problèmes transfrontières que constituent le recrutement, l'enlèvement et la réintégration d'enfants, et encouragé la MINURCAT et les organismes des Nations Unies concernés à consacrer les ressources nécessaires à cette fin.

65. Afin que toutes les questions relatives à la protection et aux droits des enfants dans l'est du Tchad fassent l'objet d'un suivi, d'enquêtes et de rapports adéquats comme le prévoit la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, il est proposé d'établir au sein de la Section des droits de l'homme une cellule chargée de ces questions, qui serait dirigée par un spécialiste de la protection de l'enfance (P-4) secondé de deux autres spécialistes de la protection de l'enfance (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), au PC avancé d'Abéché.

66. Il est en outre proposé de renforcer la Section des droits de l'homme en y transférant le poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) qui fait actuellement partie des effectifs de la Mission à Birao (République centrafricaine) et en créant un poste supplémentaire de spécialiste des droits de l'homme (P-3) chargé des enquêtes et du suivi de la situation à Bahai et Guéréda. L'établissement de ces deux postes supplémentaires permettrait à la Section d'effectuer pendant la période correspondant au budget un minimum de 30 visites sur le terrain pour enquêter sur des incidents et cas signalés de violations des droits de l'homme dans les régions relevant de la responsabilité des bureaux de Bahai et Guéréda et pour réunir des éléments de preuve à ce sujet, ainsi qu'au moins 12 enquêtes sur des violations présumées de droits de l'homme dans l'est du Tchad, en mettant l'accent sur la protection des femmes et des enfants.

67. Enfin, il est également proposé de renforcer l'effectif d'assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui comprend actuellement trois postes (un au quartier général de la Mission à N'Djamena et deux au PC avancé d'Abéché), en créant cinq postes supplémentaires de ce type, répartis entre les cinq bureaux locaux de Farchana, Goz Beïda, Iriba, Guéréda et Bahai. La présence de ces assistants multilingues faciliterait grandement la communication entre les victimes, l'administration locale, les responsables de la sécurité et les spécialistes des droits de l'homme. En plus du français et de l'arabe, les titulaires de ces postes devraient connaître le massalit, le dadjo, le tama, le zaghawa, le four ou l'ouadaïen, selon la région où ils seraient affectés, et accompagneraient quotidiennement les spécialistes des droits de l'homme dans leurs déplacements sur

le terrain pour interpréter leurs conversations avec des victimes et des rescapés, ainsi qu'avec des parents de ces derniers, des témoins, des sources d'information locales, des chefs tribaux, des prisonniers, des autorités locales et d'autres réfugiés ou personnes déplacées. Sans cet appui, la Mission ne pourra obtenir les résultats escomptés en ce qui concerne l'observation de la situation, les enquêtes et l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme.

Composante 3 : appui

68. Durant l'exercice budgétaire considéré, la composante appui fournira à la Mission, pour l'accomplissement de son mandat, un appui effectif et efficace dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, en exécutant les produits prévus. Un appui sera apporté à l'effectif autorisé de 25 observateurs militaires, 5 200 membres des contingents militaires et 300 membres de la Police des Nations Unies, ainsi qu'au personnel civil, à savoir 118 agents recrutés sur le plan international, 184 agents recrutés sur le plan national, 13 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage de logement, l'informatique et les transmissions, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission. La Mission sera déployée sur six sites principaux et 12 postes de police répartis à travers une zone immense, aride, reculée et enclavée et auxquels il faudra fournir toute la gamme des biens et services essentiels, ce qui pose des difficultés extrêmes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Fourniture à la Mission de services effectifs et efficaces dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

3.1.1 État d'achèvement des travaux de construction des camps militaires

3.1.2 Taux d'occupation des postes d'agents recrutés sur le plan national : au moins 60 %

2007/08 : 24%; 2008/09 : 40%; 2009/10 : 60%

3.1.3 Entière conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

Produits

Amélioration des services

- Utilisation de systèmes de localisation par satellite pour améliorer l'efficacité et la sécurité du contrôle aérien et du suivi des vols des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un système de collecte des eaux pour réduire la dépendance à l'égard du marché commercial local (services municipaux de distribution de l'eau) et augmentation de la ration quotidienne individuelle d'eau, qui passera de 45 à 60 litres d'eau par personne et par jour
- Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les bâtiments de la MINURCAT, avec notamment l'installation de systèmes de télévision en circuit fermé et l'application de film anti-éclats sur les

fenêtres extérieures et intérieures

- Renforcement de l'équipe chargée des recrutements au sein de la Mission

Personnel militaire et de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 25 officiers de liaison, 300 policiers des Nations Unies et 5 200 militaires
- Administration d'un effectif moyen de 1 567 membres du personnel civil, dont 596 recrutés sur le plan international et 770 recrutés sur le plan national, et de 201 Volontaires des Nations Unies
- Application d'un programme de déontologie et de discipline à l'ensemble des personnels militaires, de police et civils, ce qui comprend la formation, la prévention, la surveillance et la formulation de recommandations sur les mesures correctives à prendre lorsqu'une faute a été commise

Installations et infrastructure

- Entretien et réparation de 19 locaux à usage de bureaux, 8 locaux à usage d'habitation pour le personnel civil et de police des Nations Unies et 6 postes de police répartis sur 30 sites
- Supervision de tous les grands projets de construction relatifs aux locaux ci-dessus
- Supervision des services d'assainissement, y compris le nettoyage, l'entretien des locaux, le blanchissage, le blanchissage de linge médical, le blanchissage de linge de cuisine, la désinsectisation et la lutte antivectorielle, l'élimination des déchets médicaux, la prévention des incendies, l'entretien et la réparation des ateliers et de l'équipement, l'entretien et la réparation des bâtiments et installations, la gestion des entrepôts et de l'approvisionnement dans 19 sites, le ramassage et l'élimination des ordures et l'élimination des déchets dangereux dans 30 sites
- Entretien de 5 stations de base d'épuration des eaux usées et de 2 ateliers d'embouteillage
- Exploitation et entretien de 480 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis sur 30 sites
- Supervision de la remise en état des terrains d'aviation existants, y compris l'amélioration des pistes et la construction d'aires d'atterrissage d'hélicoptères sur 5 sites

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 164 véhicules, remorques et autres engins de transport appartenant à l'ONU, dont 8 véhicules blindés, et de 1 494 véhicules appartenant aux contingents dans 10 ateliers répartis sur 10 sites
- Fourniture de 8 253 563 litres de carburant, d'huile et de lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette permanent pour 150 membres du personnel de l'ONU (en moyenne) par jour entre leur logement et la zone de la mission
- Exploitation d'un service de gestion du parc automobile chargé de répondre aux demandes de mise à disposition de véhicules légers, camions et engins lourds et aux demandes de transport de passagers émanant du chef du Service logistique et d'autres services, ainsi qu'aux demandes de transport de visiteurs de la Mission
- Installation de systèmes CarLog sur les véhicules de la Mission pour suivre et contrôler leur utilisation et leur consommation de carburant ainsi que le respect des instructions permanentes pour les transports

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 8 avions et de 29 hélicoptères, dont 18 de type militaire, sur 8 sites
- Fourniture de 19 230 146 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiants pour les opérations aériennes

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellite couplé avec 2 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Exploitation et entretien de 26 terminaux VSAT, 37 centraux téléphoniques et 39 liaisons hertziennes
- Accompagnement technique et maintenance de 702 répéteurs HF et 3 928 répéteurs et émetteurs VHF
- Services d'appui et d'entretien pour 2 stations de radiodiffusion à modulation de fréquence dans 2 installations de production radiophonique

Informatique

- Exploitation et entretien de 106 serveurs, 1 563 ordinateurs de bureau, 477 ordinateurs portatifs, 489 imprimantes et 113 émetteurs numériques dans 42 sites
- Exploitation et entretien de 35 réseaux locaux (LAN) et longue distance (WAN) pour 2 165 usagers (591 agents recrutés sur le plan international, 770 agents recrutés sur le plan national, 201 Volontaires des Nations Unies, 25 observateurs militaires, 300 membres de la police civile des Nations Unies, 140 officiers d'état-major, 32 sous-traitants, 25 agents détachés par des gouvernements et 76 usagers des pays fournissant des contingents) répartis sur 42 sites
- Services d'appui et d'entretien du réseau longue distance (WAN)

Services sanitaires

- Entretien et exploitation de : 2 antennes médicales appartenant à des contingents (1 antenne médicale de niveau II à Abéché et une antenne médicale de niveau I+ à Birao); 4 antennes médicales appartenant aux Nations Unies (cliniques de niveau I à Iriba, Abéché, Farchana et Goz Beida); et fourniture de services médicaux de l'avant à Bahai et Guéréda pour tout le personnel de la Mission
- Exécution sur toute la zone de la Mission des accords d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne pour l'ensemble du personnel de la MINURCAT vers des installations sanitaires régionales confirmées de niveaux III et IV (Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Nairobi)
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire du VIH/sida et de conseils confidentiels pour l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris sous forme d'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la Mission
- Fourniture de tests de dépistage et de services de conseil sur demande au sein de la Mission
- Programme de sensibilisation et de prévention pour la population des pays d'accueil

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Service de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les hauts fonctionnaires de la Mission et les personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité des sites sur toute la zone de la Mission, y compris le contrôle de la sécurité de 200 résidences
- Organisation de 12 séances d'information sur la sécurité et sur les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission

- Organisation de 48 séances de formation à la sécurité et de 12 séances/exercices de prévention des incendies pour toutes les nouvelles recrues de la Mission

Facteurs externes : Le déploiement du personnel et des moyens opérationnels ne subit pas d'interruptions; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent effectivement les biens et les services prévus dans leurs contrats.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	2	3	4	10	4	1	15	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	2	–	2	1	–	3	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes approuvés 2008/09	–	1	2	5	4	12	5	1	18	
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	2	4	4	11	5	4	20	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	2	–	2	1	–	3	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes proposés 2009/10	–	1	2	6	4	13	6	4	23	
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	1	–	1	1	3	5	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, variation nette	–	–	–	1	–	1	1	3	5	
Équipe déontologie et discipline										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	2	–	–	2	–	–	2	
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes proposés 2009/10	–	–	2	–	–	2	–	–	2	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan des Nations Unies ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2				Volontaires		
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire approuvés^b 2008/09	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes de temporaire proposés ^b 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire proposés^b 2009/10	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Postes approuvés pour 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	2	1	–	–	3	1	–	4
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposé 2009/10	–	–	2	1	–	–	3	1	–	4
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2							
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2008/09											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	–	2	2	1	5	5
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	–	–	2	2	1	5	5
Postes proposés 2009/10											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	–	2	3	2	7	7
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2009/10	–	–	1	1	–	–	2	3	2	7	7
Variation nette											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	2
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	2
Services administratifs											
Postes approuvés 2008/09											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	2	4	11	11	17	8	2	27	27
PC avancé (Abéché)	–	–	5	11	18	18	34	13	7	54	54
Bureaux locaux	–	–	–	2	4	4	6	9	–	15	15
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	7	17	33	33	57	30	9	96	96
Postes proposés 2009/10											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	2	6	10	10	18	11	4	33	33
PC avancé (Abéché)	–	1	5	13	27	27	46	25	20	91	91
Bureaux locaux	–	–	3	1	10	10	14	14	2	30	30
Total, postes proposés 2009/10	–	1	10	20	47	47	78	50	26	154	154
Variation nette											
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	2	(1)	(1)	1	3	2	6	6
PC avancé (Abéché)	–	1	–	2	9	9	12	12	13	37	37

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureaux locaux	–	–	3	(1)		6	8	5	2	15
Total, variation nette	–	1	3	3		14	21	20	17	58
Services d'appui intégré										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	7		32	39	56	22	117
PC avancé (Abéché)	–	–	11	18		98	127	118	45	290
Bureaux locaux	–	–	–	10		36	46	55	26	127
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	11	35		166	212	229	93	534
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	7		35	42	86	26	154
PC avancé (Abéché)	–	1	16	33		121	171	181	73	425
Bureaux locaux	–	–	–	10		43	53	114	57	224
Total, postes proposés 2009/10	–	1	16	50		199	266	381	156	803
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–		3	3	30	4	37
PC avancé (Abéché)	–	1	5	15		23	44	63	28	135
Bureaux locaux	–	–	–	–		7	7	59	31	97
Total, variation nette	–	1	5	15		33	54	152	63	269
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	2	5		23	30	22	–	52
PC avancé (Abéché)	–	–	1	3		28	32	27	–	59
Bureaux locaux	–	–	–	3		51	54	96	–	150
Total, postes approuvés 2008/09	–	–	3	11		102	116	145	–	261
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	2	5		23	30	22	–	52
PC avancé (Abéché)	–	–	1	3		28	32	27	–	59
Bureaux locaux	–	–	–	3		51	54	96	–	150
Total, postes proposés 2009/10	–	–	3	11		102	116	145	–	261
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–		–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–		–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan des Nations Unies ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2				Volontaires		
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	7	19	70	97	90	25	212	
PC avancé (Abéché)	–	–	19	35	144	198	161	53	412	
Bureaux locaux	–	–	–	15	91	106	160	26	292	
Total, postes approuvés 2008/09	–	1	26	69	305	401	411	104	916	
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	7	22	72	102	124	34	260	
PC avancé (Abéché)	–	2	24	52	176	254	237	95	586	
Bureaux locaux	–	–	3	14	104	121	224	59	404	
Total, postes proposés 2009/10	–	3	34	88	352	477	585	188	1 250	
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	3	2	5	34	9	48	
PC avancé (Abéché)	–	2	5	17	32	56	76	42	174	
Bureaux locaux	–	–	3	(1)	13	15	64	33	112	
Total, variation nette	–	2	8	19	47	76	174	84	334	
Postes de temporaire approuvés ^b 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes de temporaire approuvés^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	2	
Postes de temporaire proposés ^b 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, postes de temporaire proposés^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	2	
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur la plan des Nations Unies ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2				Volontaires		
Total partiel										
Postes approuvés 2008/09										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	7	20	70		98	90	25	213
PC avancé (Abéché)	–	–	19	35	144		198	162	53	413
Bureaux locaux	–	–	–	15	91		106	160	26	292
Total, postes approuvés 2008/09	–	1	26	70	305		402	412	104	918
Postes proposés 2009/10										
Quartier général (N'Djamena)	–	1	7	23	72		103	124	34	261
PC avancé (Abéché)	–	2	24	52	176		254	238	95	587
Bureaux locaux	–	–	3	14	104		121	224	59	404
Total, postes proposés 2009/10	–	3	34	89	352		478	586	188	1 252
Variation nette										
Quartier général (N'Djamena)	–	–	–	3	2		5	34	9	48
PC avancé (Abéché)	–	2	5	17	32		56	76	42	174
Bureaux locaux	–	–	3	(1)	13		15	64	33	112
Total, variation nette	–	2	8	19	47		76	174	84	334

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions, à la rubrique personnel civil).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 76 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 174 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 84 postes

69. Le déploiement au Tchad et en République centrafricaine d'une composante militaire de la MINURCAT qui doit prendre la succession de l'EUFOR et faciliter la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité impose de renforcer considérablement la structure d'appui originale de la Mission, fin de pouvoir gérer l'ampleur, le volume et la complexité de l'appui à fournir au déploiement des contingents ainsi qu'à l'exercice des activités nouvelles à prévoir. Les modifications proposées de la structure et du tableau d'effectifs de la Division de l'appui à la Mission doteraient celle-ci de moyens logistiques et d'appui identiques à ceux de ses homologues des autres opérations de maintien de la paix ayant un effectif militaire autorisé comparable; ces modifications tiennent compte, en outre, de la complexité de la zone d'opération de la Mission.

70. La composante d'appui proposée pour la MINURCAT vise à fournir au personnel militaire, de police et civil de la Mission un appui effectif et efficace dans les domaines administratif, logistique, technique et de la sécurité aux fins de

l'accomplissement du mandat de la Mission. Le tableau d'effectifs proposé répond au souci de donner au Représentant spécial du Secrétaire général, aux militaires, au personnel de police et au personnel civil les moyens de s'acquitter de leurs tâches et de leurs responsabilités, grâce à la bonne exécution des services et fonctions suivants : recrutement et administration du personnel; établissement des budgets, mise en œuvre de contrôles internes et préparation des rapports sur l'exécution des budgets; services financiers et comptables; services de passation et de gestion des marchés; services généraux (contrôle du matériel, distribution du courrier et valise diplomatique, administration des demandes d'indemnisation); gestion de la sécurité et prévention des accidents; services sanitaires, y compris les traitements médicaux d'urgence, la stabilisation et l'évacuation des patients et le soutien psychologique en cas de stress; logistique; technologies de l'information et des communications; génie civil, y compris les services de gestion des immeubles, des eaux et de l'environnement; services géographiques; déminage; approvisionnement; et transports terrestres et aériens. En conséquence, la nouvelle structure d'appui reflète dans une large mesure le reclassement du poste de Chef de l'appui à la Mission (D-1), qui devient Directeur de l'appui à la Mission (D-2), ainsi que le reclassement des postes de Chefs de section des Services administratifs et des Services d'appui intégré, lesquels s'expliquent par l'augmentation des effectifs de ces sections et l'élargissement considérable de leurs responsabilités suite au déploiement de l'effectif militaire autorisé de la Mission.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

71. Après examen des responsabilités supplémentaires entraînées par l'augmentation des effectifs des sections et par le déploiement de l'effectif militaire autorisé de la Mission, et compte tenu de la complexité de la zone d'opérations, il est proposé de reclasser le poste de Chef de l'appui à la Mission (D-1), qui deviendrait Directeur de l'appui à la Mission (D-2).

72. Le tableau d'effectifs approuvé du Bureau de l'éventuel Directeur de l'appui à la Mission est actuellement composé d'un fonctionnaire d'administration (P-4) et de deux assistants administratifs (agent du service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national).

73. Après examen des responsabilités supplémentaires entraînées par l'augmentation des effectifs de la Mission, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de fonctionnaire d'administration, qui deviendrait fonctionnaire d'administration hors classe. Son titulaire serait en effet chargé de conseiller le Directeur de l'appui à la Mission sur des questions administratives éminemment importantes. Il serait aussi appelé à formuler, en étroite collaboration avec le personnel militaire, l'ensemble des instructions permanentes nécessaires à la Mission. Il est de même proposé de renforcer le tableau d'effectifs approuvé du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission comme suit : en lui ajoutant un poste de fonctionnaire chargé des rapports (P-2) qui, travaillant en étroite collaboration avec le Directeur et le fonctionnaire d'administration hors classe, exercerait en leur nom les fonctions qui lui seraient déléguées et serait chargé d'établir les rapports

mensuels au Siège de l'Organisation ainsi que les rapports spéciaux que le Directeur pourrait lui demander pour améliorer le contrôle interne et l'administration de la Mission; et en créant trois nouveaux postes d'assistants administratifs temporaires à pourvoir par des Volontaires des Nations Unies. Ces trois assistants administratifs assureraient chacun la liaison avec l'un des trois bureaux locaux de Farchana, Goz Beida et Iriba, et plus particulièrement avec les fonctionnaires d'administration (P-4) chargés de coordonner et superviser le travail de ces bureaux, et tiendraient le Directeur de l'appui à la Mission informé au jour le jour de toutes les questions intéressant leurs bureaux locaux respectifs.

74. Le Groupe du budget, qui relève directement du Directeur de l'appui à la Mission, a pour attributions d'établir le budget de la Mission ainsi que le rapport d'exécution du budget et de suivre la bonne exécution du budget. Pour l'aider à traiter le volume croissant d'activité et de travail qui résultera de l'élargissement de la Mission, il est proposé de renforcer son tableau d'effectifs approuvé (actuellement composé de 4 personnes, à savoir 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du service mobile et 1 agent des services généraux) et en lui ajoutant un poste supplémentaire d'assistant (budget) à pourvoir par un agent des services généraux recruté sur le plan national. Son titulaire aiderait à tenir à jour le registre des frais de déplacement et de formation professionnelle, serait chargé de tenir la comptabilité des projets à impact rapide et aiderait à gérer sur le plan administratif le dossier des présences et des congés au sein du Groupe du budget.

Groupe VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

75. Le Groupe VIH/sida est chargé de l'élaboration et de l'exécution d'un vaste programme de sensibilisation au VIH/sida et de prévention du VIH pour toutes les catégories de personnel de la Mission, d'offrir des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels et d'incorporer la sensibilisation au VIH/sida et la prévention du VIH dans le programme de formation du Détachement intégré de sécurité (DIS). En vue du déploiement de la composante militaire, il est proposé de renforcer l'effectif total approuvé de quatre spécialistes du VIH/sida (1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant deux postes de formateur/conseiller (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) afin d'assurer des services de consultation pour tous les militaires et le personnel civil et de police de la MINURCAT, ainsi que pour la population déplacée, les réfugiés et la population locale. En raison des restrictions à la circulation imposées au personnel recruté sur le plan national, il importe que les titulaires des deux postes exécutent leur programme de formation dans les camps de réfugiés, tout en maintenant les activités de dépistage volontaires et confidentielles.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 21 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 20 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 17 postes

76. Les Services administratifs sont chargés de planifier, de coordonner et d'assurer les services administratifs à l'appui du personnel civil des services organiques de la Mission, du personnel militaire et des membres de la police des Nations Unies, comprenant des services financiers, de gestion et d'administration des ressources humaines, d'achat de biens et de services pour la Mission, de gestion des contrats et autres services administratifs.

77. Une augmentation de 58 postes et postes de Volontaire des Nations Unies aux Services administratifs est imputable à la création de 41 postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 14 agents du Service mobile et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 17 postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Chef des Services administratifs, à l'Administration des bureaux locaux, à la Section des finances, à la Section des ressources humaines, à la Section des achats, à la Section de la gestion des marchés, à la Cellule de formation intégrée de la Mission, et au Groupe du Comité local de contrôle du matériel, ainsi qu'aux groupes proposés, Groupe de la gestion des archives et des dossiers et Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, comme précisé aux paragraphes 78 à 87 ci-dessous.

78. Sur la base de l'examen des responsabilités fonctionnelles liées à l'élargissement de la Mission, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef des Services administratifs. Le titulaire serait appelé à exercer des fonctions substantielles sur le plan administratif et financier afin d'assurer le bon fonctionnement des diverses composantes élargies de la Mission, ainsi que le suivi et la coordination, en particulier d'assurer la continuité de l'appui important que cessera de lui apporter la Force de l'Union européenne (EUFOR). En outre, il est proposé de réaffecter au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies les deux postes approuvés d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national et Volontaire des Nations Unies) chargés de gérer et d'administrer le corps de Volontaires des Nations Unies au Cabinet du Chef des Services administratifs, comme précisé au paragraphe 86 ci-dessous.

79. La Section des finances est chargée d'assurer les contrôles financiers, de tenir à jour et de gérer les comptes de la Mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage du personnel, de gérer les états de paie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et le versement des indemnités de subsistance (missions) et autres prestations payables au personnel recruté sur le plan international, aux militaires et aux membres de la police des Nations Unies, et d'administrer les comptes bancaires de la Mission. L'élargissement de la Mission et l'accroissement de ses effectifs, ainsi que la fourniture de services et de biens, auparavant assurée par l'EUFOR au titre de l'Accord technique, et assurée désormais par divers fournisseurs, imposera une charge supplémentaire à la Section des finances. Après examen des responsabilités fonctionnelles du Chef de la Section des finances, il est proposé de reclasser le poste de P-4 à P-5, en raison de l'augmentation sensible de la charge de travail et de l'élargissement du champ des responsabilités. En outre, il est proposé de renforcer l'effectif actuel approuvé de 15 postes au poste de commandement avancé d'Abéché

(2 P-3, 1 P-2, 7 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) en créant 8 postes supplémentaires d'assistant financier (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies). La Section des Finances serait chargée d'assurer la comptabilité, de gérer les états de paie de l'ensemble de la Mission, d'assurer les paiements, d'envoyer un trésorier dans l'est du Tchad, ainsi que d'assumer des fonctions de contrôle général et de supervision. Les postes supplémentaires proposés serviraient à renforcer l'effectif de tous les groupes afin de leur permettre de continuer à fournir des services de qualité au personnel de la Mission déployé dans toute la partie orientale du Tchad; Groupe de la comptabilité : 2 postes supplémentaires (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies); Groupe des états de paie : 2 postes supplémentaires (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); Groupe des paiements : 3 postes supplémentaires (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies); Trésorerie : 1 poste supplémentaire (1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Au quartier général de la Mission, à N'Djamena, il est proposé de renforcer l'effectif actuel autorisé, composé de deux trésoriers (1 agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) en créant 4 postes supplémentaires (1 P-3, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) qui devraient permettre à la Section de fournir des services financiers exhaustifs. Étant donné que le quartier général à N'Djamena sert de centre principal de transit pour le personnel à l'arrivée et au départ de la Mission, les services financiers qui y sont fournis couvriront les services normaux de trésorerie, d'agent ordonnateur, le contrôle de la petite caisse et les comptes d'avances temporaires, les conseils à tout le personnel concernant les questions financières, y compris l'audit des demandes de remboursement ou d'indemnisation, la procédure de contrôle financier et pourvoient au programme d'accueil des nouveaux arrivés à la Mission.

80. La Section des ressources humaines fournit à la Mission des services de gestion des ressources humaines intégrés et stratégiques, notamment dans les domaines du recrutement, de l'administration des prestations à toutes les catégories de personnel et de la fourniture de conseils au personnel en ce qui concerne les prestations, le contrôle des états de présence, l'administration des demandes de voyage et les formalités de visa. Après examen des responsabilités fonctionnelles, il est proposé de reclasser à P-5 le poste P-4 de chef de la Section des ressources humaines. Le titulaire serait secondé par un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) qui fait actuellement partie de l'effectif du quartier général de la Mission à N'Djamena et qui serait transféré au poste de commandement avancé d'Abéché. Sur la base de l'examen des responsabilités fonctionnelles d'un assistant administratif (agent du Service mobile) figurant actuellement au tableau des effectifs du poste de commandement avancé d'Abéché, il est proposé de supprimer le poste et de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui fournirait un appui administratif au Chef de la Section des ressources humaines. En outre, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé qui est actuellement de 14 postes (1 P-3 et 6 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies), affectés au poste de commandement avancé d'Abéché, en créant 7 postes supplémentaires (1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 Volontaires des

Nations Unies) et en transférant 3 postes figurant actuellement au tableau d'effectifs du quartier général de la Mission à N'Djamena (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), afin d'appuyer la création proposée de 4 groupes : le groupe du recrutement, le groupe du personnel recruté sur le plan national, le groupe des états de présence pour le personnel civil, ainsi que le groupe des états de présence pour les observateurs militaires et la Police des Nations Unies. En outre, dans le but de fournir au personnel affecté à des postes sur le terrain un appui administratif dans les domaines des ressources humaines, il est proposé que la Section déploie trois équipes affectées aux bureaux locaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda, fortes chacune de deux assistants ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

81. Le Centre de formation intégrée de la Mission conçoit, élabore et exécute pour tout le personnel de la Mission des programmes et des activités de formation, dont elle assure le suivi et l'évaluation, et s'attache à renforcer les perspectives de carrière ainsi que les capacités du personnel recruté sur le plan national. Il est proposé de renforcer l'effectif autorisé qui est actuellement de 4 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations unies) en créant un poste de spécialiste de la formation (Volontaire des Nations Unies) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le spécialiste de la formation (Volontaire des Nations Unies) s'occuperait essentiellement de la formation relative à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles pour l'ensemble du personnel de la Mission, de l'évaluation des besoins de formation du personnel et de la modernisation des matériels de formation destinés aux cours et aux ateliers et de la formation relative à l'informatique, et participerait également à la gestion de la base de données relative à la formation. L'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) serait chargé d'expédier les affaires courantes en matière d'appui administratif et logistique au Centre de formation et de s'occuper du classement. La création des deux postes supplémentaires permettrait de doubler le nombre des cours de formation pendant l'exercice 2009/10.

82. La Section des achats est chargée de planifier et d'organiser tous les aspects des projets liés à la passation des marchés et la rédaction des contrats relatifs aux divers biens et services nécessaires, ainsi que de constituer un fichier complet de fournisseurs régionaux; elle gère les contrats-cadres à l'échelon de la Mission et s'assure que les négociations engagées pour la location de bâtiments, d'entrepôts ou l'approvisionnement en carburant sont menées conformément aux règlements et règles de l'Organisation relatives à la passation des marchés et que les autorisations nécessaires sont demandées au Siège en temps voulu, selon les besoins. Après examen des responsabilités fonctionnelles découlant de l'élargissement de la Mission, du niveau plus élevé requis en matière de responsabilité et de transparence, du nombre croissant de négociations portant sur des marchés importants et de contacts avec les acteurs sur les marchés locaux, il est proposé de reclasser à P-5 le poste P-4 de chef de la Section des achats. Compte tenu de l'augmentation du volume des activités d'achat concernant les matériaux de génie, les technologies de l'information et des communications, les transports, l'approvisionnement et les services connexes, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé qui est actuellement de 12 postes (3 P-3, 6 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en créant un poste supplémentaire de fonctionnaire

chargé des achats (P-3). Le poste proposé permettrait d'établir deux groupes d'achat à la Section a) l'un couvrant les achats de fournitures pour le génie, le transport, le contrôle des mouvements et la formation, et b) l'autre couvrant les technologies de l'information et des communications, l'approvisionnement, les fournitures médicales et les fournitures requises pour les activités aériennes; un groupe des services d'appui et un groupe de passation des marchés, chaque groupe étant dirigé par un fonctionnaire des achats (P-3). En outre, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour fournir un appui au groupe s'occupant des technologies de l'information et des communications, de l'approvisionnement et des fournitures médicales et des fournitures requises pour les activités aériennes, en raison du volume des demandes à traiter, de l'organisation de services de transitaires qui exige beaucoup de temps, du caractère peu développé du marché à N'Djamena qui force les acheteurs à se rendre physiquement auprès des vendeurs pour s'assurer qu'ils existent bien et leur expliquer les procédures d'appel d'offres de l'ONU. Pour tirer parti de l'appui aux achats que pourrait fournir le marché local d'Abéché, auquel on aurait recours en cas de besoins immédiats et urgents, il est proposé de créer 4 postes d'assistant aux achats (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seraient affectés au poste de commandement avancé d'Abéché, mais qui couvriraient également les besoins des bureaux de Farchana, de Goz Beïda et d'Iriba.

83. La Section de la gestion des marchés a pour tâche de gérer tous les marchés passés dans la zone de la Mission, y compris de concevoir et de mettre en place des systèmes appropriés de contrôle de la passation et de la gestion des marchés. Étant donné l'énorme quantité de contrats et de fournisseurs que la Section doit gérer et contrôler, en plus des deux contrats importants en cours relatifs aux travaux de construction et à l'entretien des camps, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé qui est actuellement de 9 postes (1 P-4, 3 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) en créant 2 postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et 3 postes d'assistant chargé de la gestion des contrats (Volontaires des Nations Unies). La création des 5 postes proposés permettrait à la Section d'établir deux groupes supplémentaires (Groupe du plan de surveillance de l'assurance qualité et Groupe des questions juridiques relatives à la gestion des contrats), en plus des trois groupes qui existent déjà (Groupe des factures et des contrats de services, Groupe des contrats et du suivi des prestations, et Groupe de la gestion des contrats).

84. Le Groupe du Comité local de contrôle du matériel est chargé du traitement des demandes d'indemnisation présentées par des tiers et des demandes d'indemnisation pour perte ou endommagement d'effets personnels émanant de membres de la Mission. Dans le but d'accélérer le processus de règlement des cas, y compris des demandes d'indemnisation présentées par des tiers, qui ne manqueront pas de se multiplier en raison du déploiement du personnel militaire, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé qui est actuellement de 5 postes (1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), en créant deux postes supplémentaires d'assistant chargé des réclamations (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

85. Compte tenu de la nécessité d'enregistrer et d'archiver les informations au sein de la Mission, il est proposé de créer un Groupe de la gestion et des archives des

dossiers qui relèvera directement du Chef des Services administratifs et sera installé à Abéché, et dont l'effectif comporterait trois spécialistes de la gestion de l'information (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies) et trois assistants à la gestion de l'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les titulaires exécuteraient les tâches d'archivage et de classement, y compris des archives informatisées de la vaste correspondance de la Mission; veilleraient à la coordination et au classement des informations, à l'actualisation des données dans une base de données de stockage des informations, à l'application du plan pour la continuité des opérations et la reprise après sinistre, et à la formation des coordonnateurs de la MINURCAT en ce qui concerne le système harmonisé de classement et la publication des directives pertinentes.

86. Étant donné l'accroissement de l'effectif de Volontaires des Nations Unies, il est proposé de doter la MINURCAT d'une capacité ad hoc. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies serait chargé de la gestion, de la planification, du recrutement, de l'accueil et de l'orientation, du suivi professionnel et de l'administration des Volontaires des Nations Unies affectés à la Mission. Le Groupe fournirait également des services d'appui au personnel du point de vue des finances et du logement, et défendrait la cause du volontariat au sein de la Mission et vis-à-vis de la population locale en organisant des projets bénévoles et des activités d'information. Au poste de commandement avancé d'Abéché, le Groupe serait établi par la création de deux postes de spécialiste de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (Volontaires des Nations Unies) et d'un poste d'assistant à l'appui aux Volontaires des Nations Unies (agent des services généraux recruté sur le plan national). Au quartier général de la Mission à N'Djamena, la dotation en effectifs se ferait grâce au transfert de deux postes approuvés d'assistant administratif (agent des services généraux recrutés sur le plan national et Volontaire des Nations Unies) au Cabinet du Chef des Services administratifs.

87. Pour fournir au personnel déployé sur le terrain un appui administratif à la gestion financière, la gestion du personnel et l'administration générale, les Services administratifs affectent actuellement aux bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda trois équipes composées chacune d'un fonctionnaire d'administration (P-3) épaulé par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national). Compte tenu de la charge accrue de travail et de la nature des activités liées au déploiement du contingent militaire dans l'est du Tchad et dans le nord de la République centrafricaine, il est proposé de reclasser à P-4 les postes P-3 de fonctionnaire d'administration qui font partie de l'effectif actuel des bureaux locaux de Farchana et de Goz Beïda et de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire d'administration (P-4) à Iriba. Les fonctionnaires d'administration P-4 auraient pour tâche de mettre en place de meilleurs mécanismes de coordination et de supervision dans les bureaux respectifs. Ils travailleraient en étroite coordination quotidienne avec les assistants administratifs du bureau du Directeur de l'appui à la Mission (poste proposé) et répondraient aux demandes sur les questions qui nécessitent l'appui et la coordination du Directeur de l'appui à la Mission (poste proposé). Les fonctionnaires d'administration représenteraient le Directeur de l'appui à la Mission dans leurs bureaux respectifs et prendraient les décisions relatives à toutes les activités qui y sont menées. En outre, il est proposé de créer quatre postes supplémentaires d'assistant administratif (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des

Nations Unies) pour fournir un appui aux fonctionnaires d'administration dans les bureaux locaux d'Iriba et de Goz Beïda (2 à chaque endroit) et pour les aider à faire face à la charge administrative accrue dans les bureaux. Finalement, il est proposé de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire d'administration (P-3) qui serait affecté à Birao, ainsi que trois postes supplémentaires de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) qui seraient affectés à chacun des bureaux locaux de Guéréda, Koukou et Bahai, afin de s'assurer que toutes les procédures administratives sont établies et appliquées dans ces bureaux et que les politiques de la Mission et les instructions du Directeur de l'appui à la Mission (poste proposé) y sont suivies.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 54 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 152 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 63 postes

88. Les Services d'appui intégrés sont chargés de la planification, de la coordination et de la fourniture de l'appui technique et logistique à la Mission, notamment, de l'appui logistique aux éléments civilo-militaires, des services médicaux, de l'exécution de travaux de génie civil et de l'entretien des bâtiments, de la gestion des opérations aériennes et de transport, des communications, des services informatiques, de l'approvisionnement général et des mouvements de matériel, de biens et de marchandises, dans l'ensemble de la zone d'opérations de la Mission.

89. L'augmentation de 269 postes pour les Services d'appui intégrés s'explique par la création de 206 postes (1 D-1, 5 P-5, 14 P-3, 1 P-2, 33 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 150 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 63 postes de Volontaires des Nations Unies au Bureau du Chef, dans les sections de l'information géographique, des approvisionnements, de la gestion du matériel, des transports, du contrôle des mouvements, des communications et de l'informatique, du génie et des transports aériens, et au Centre mixte des opérations logistiques, comme indiqué en détail aux paragraphes 90 à 99 ci-après.

90. Après examen des responsabilités liées aux difficultés et à la complexité de la planification, de la coordination et de la supervision des opérations d'appui logistique et technique, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef des Services d'appui intégrés. Le titulaire serait chargé de contrôler et de coordonner tous les besoins logistiques multifonctions avec le Siège de l'Organisation ainsi que la fourniture de l'appui (de l'hébergement à l'approvisionnement en rations et en eau) et de déployer le personnel de la Mission dans les conditions particulièrement difficiles de la zone d'opérations. Il est proposé également de renforcer l'effectif autorisé du bureau du Chef des services d'appui intégrés, qui compte actuellement un fonctionnaire d'administration (P-3) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant deux postes supplémentaires d'assistant administratif (1 poste de Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés d'assurer la coordination avec toutes les sections d'appui et les acteurs extérieurs afin que l'appui soit fourni en temps voulu à toutes les composantes de la Mission.

91. Le Bureau géographique interarmées français a déployé une équipe de 32 soldats spécialisés dans la géographie spatiale et une section chargée de collecter des données sur le terrain en vue de fournir des services de géographie spatiale à l'EUFOR et de collaborer avec la MINURCAT au Tchad et en République centrafricaine. Dans l'optique de la passation des pouvoirs de l'EUFOR à la composante militaire de la MINURCAT le 15 mars 2009, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé de la Section des services d'information géographique, qui compte actuellement 8 agents (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), en créant 5 postes supplémentaires (1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) afin d'assurer un service en continu et de faire en sorte que les membres des contingents militaires, la Police des Nations Unies, les sections administratives et le personnel technique reçoivent l'appui nécessaire. Les titulaires superviseraient la conception et la mise en œuvre d'un système informatisé d'aide à la décision permettant d'appuyer les opérations civiles et militaires tactiques et logistiques, personnaliseraient les programmes de géographie spatiale et mettraient à l'essai un système informatisé d'aide à la décision; ils seraient chargés d'extraire les caractéristiques spatiales des images transmises par satellite et d'obtenir des cartes à l'échelle jugées nécessaires pour appuyer les opérations de la MINURCAT. Ils participeraient également à la collecte des données sur le terrain, tâche laborieuse à forte intensité de main-d'œuvre, et aideraient à l'analyse et à la modélisation spatiales.

92. Par l'intermédiaire de structures policières, militaires et civiles intégrées, le Centre mixte des opérations logistiques est chargé de la planification et de la fourniture de l'appui au déploiement du personnel militaire, de la Police des Nations Unies et du personnel civil dans toute la zone de la Mission et sert de coordonnateur des opérations logistiques. Il est proposé de renforcer l'effectif autorisé, qui compte actuellement 9 agents (1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) en créant : a) un poste de logisticien hors classe (P-5), dont le titulaire serait le principal conseiller du Chef des Services d'appui intégrés pour toutes les opérations logistiques et jouerait un grand rôle dans la coordination globale avec les autres composantes de la Mission en évaluant leurs besoins, puis en planifiant et en organisant la fourniture effective de l'appui, et serait chargé d'établir les projets de plan d'appui de la Mission et les procédures, et de mettre en place les opérations logistiques; b) deux postes supplémentaires de logisticien (P-3) dont les titulaires assureraient la planification et la coordination des opérations logistiques en liaison avec les Services d'appui intégrés, mèneraient des visites de reconnaissance et gèreraient, avec le logisticien déjà approuvé (P-3), l'un des 3 groupes (Groupe de la planification logistique, Groupe de la planification des opérations, Groupe chargé de rendre compte); c) trois postes d'assistant à l'appui logistique (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés de donner des conseils sur toutes les questions liées au matériel appartenant aux contingents, de se tenir au fait de la situation de toutes les composantes de la Mission en ce qui concerne l'appui logistique et d'examiner les rapports et les récapitulatifs portant sur la logistique.

93. La Section des approvisionnements est chargée de la gestion de la chaîne logistique; administre des contrats complexes portant sur la fourniture de carburant, de services de nettoyage, de photocopie, d'entretien et de services divers, regroupe

et passe les commandes, introduit les demandes de fourniture de biens et services, vérifie les factures, prévoit les besoins et assure l'administration courante des contrats; elle s'occupe de l'entreposage, de la coordination et de la distribution des fournitures dans toute la zone de la Mission. Après examen des responsabilités, il est proposé de reclasser le poste de chef des approvisionnements de P-4 à P-5. Il est proposé également de renforcer l'effectif approuvé composé de 28 agents (1 P-3, 8 agents du Service mobile, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies), en créant 42 postes supplémentaires (7 agents du Service mobile, 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies). Les postes supplémentaires proposés permettraient à la Mission de créer un Groupe des rations en plus des 2 groupes déjà créés, à savoir ceux de l'approvisionnement général et du carburant. Ainsi, au poste de commandement avancé d'Abéché, la Section déploierait 2 assistants carburant supplémentaires (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 10 assistants approvisionnement supplémentaires (1 agent du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), 1 responsable des rations supplémentaire (agent du Service mobile), 5 assistants rations supplémentaires (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Au quartier général de la Mission à N'Djamena, la Section déploierait 2 assistants carburant supplémentaires (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 12 assistants approvisionnement supplémentaires (1 agent du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies). Dans les bureaux locaux, la Section déploierait un assistant carburant supplémentaire (Volontaire des Nations Unies) chargé d'assurer la coordination avec les fournisseurs de carburant et l'approvisionnement régulier et fiable en carburant à toutes les antennes de la MINURCAT dans la région de Farchana et de Goz Beïda, 4 assistants carburant supplémentaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à Farchana, Goz Beïda, Iriba et Birao, 3 assistants approvisionnement supplémentaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à Farchana, Goz Beïda et Iriba et 2 assistants rations supplémentaires (Volontaires des Nations Unies) à Farchana et Goz Beïda.

94. La Section de la gestion du matériel assure le contrôle, établit les rapports et fait les vérifications concernant tout le matériel de la Mission; elle s'occupe aussi de la cession des biens de l'Organisation dans les limites des pouvoirs délégués à la Mission, et procède à la réception et à l'inspection des livraisons. Il est proposé de renforcer l'effectif autorisé de la Section, qui compte actuellement, au poste de commandement avancé d'Abéché, 24 agents (1 P-4, 11 agents du Service mobile, 11 agents des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), en créant deux postes supplémentaires d'assistant chargé du contrôle et de l'inspection du matériel (Service mobile) dont les titulaires assumeraient les responsabilités dans les bureaux locaux d'Iriba, de Guéréda, de Bahai, de Farchana, de Goz Beïda et de Birao, et effectueraient à 100 % le pointage du matériel. Il est proposé également de créer un Groupe du matériel appartenant aux contingents dont l'effectif serait pourvu par la création d'un poste supplémentaire d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3), d'un poste supplémentaire d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-2), de neuf postes supplémentaires d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) dont les

titulaires assumeraient la responsabilité de la gestion du matériel appartenant aux contingents. En outre, il est proposé que la Section déploie, au quartier général de la Mission à N'Djamena, a) trois assistants supplémentaires du contrôle et de l'inspection du matériel (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), chargés d'effectuer le pointage du matériel de l'Organisation réparti lors de l'arrivée de la Mission et de suivre ce matériel dans le système, et d'inspecter et de suivre le matériel de l'Organisation et celui qu'utilise le Détachement intégré de sécurité; b) un assistant supplémentaire chargé de la réception et de l'inspection (1 agent des services généraux recruté sur le plan national) qui contrôlerait l'opération de réception et coordonnerait avec les bureaux qui seraient installés à N'Djamena; c) deux assistants à la cession du matériel (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) afin d'aider aux activités de cession.

95. Vu l'intensité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM), le HCR et d'autres organismes des Nations Unies présents au Tchad, la capacité commerciale est devenue très limitée et a entraîné des frais de transport des marchandises exorbitants. Il est donc proposé de créer une unité de transport lourd, qui relèverait de la Section du transport, en vue de répondre aux besoins supplémentaires les plus pressants pour appuyer les opérations de la Mission. La création de cette unité permettrait de répondre aux besoins de la Mission en termes de transport de marchandises depuis le quartier général, d'acheminer rapidement les marchandises à tous les secteurs et avant-postes de la Mission et d'éviter que le transport des marchandises ait des incidences financières majeures sur les dépenses de la Mission. Cette unité entraînerait la création de 48 postes supplémentaires (2 agents du Service mobile, 27 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies). En outre, il est proposé de renforcer l'effectif approuvé de l'équipe de chauffeurs pour desservir les bureaux techniques et les bureaux d'appui dans l'est du Tchad en créant 15 postes supplémentaires de chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les 15 postes supplémentaires proposés seraient déployés dans les bureaux locaux à Iriba (2), Farchana (3), Goz Beïda (3), Birao (2), Guéréda (2), Koukou (1) et Bahai (2). Avec les postes supplémentaires proposés, la Section déploierait en tout 9 chauffeurs affectés au bureau local d'Iriba, 7 à Farchana et Goz Beïda, 2 à Guéréda, Bahai et Birao et un à Koukou, suivant le niveau d'activités prévu.

96. La Section du contrôle des mouvements est chargée de la planification et de l'exécution de tous les mouvements de personnel effectués dans la zone de la Mission avec du matériel appartenant à l'ONU, et de tous les mouvements de marchandises par voie routière, aérienne ou maritime en provenance et à destination de la zone de la Mission et à l'intérieur de la zone, du stockage temporaire des marchandises en transit et des opérations de dédouanement du matériel de l'ONU et des effets personnels des fonctionnaires de l'Organisation. Selon les hypothèses retenues actuellement, la MINURCAT mènera ses activités au Tchad et en République centrafricaine et sera amenée à se rendre au Cameroun et en Ouganda. En outre, elle devra établir des liens étroits avec le Soudan (MINUS et MINUAD) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et effectuer des mouvements régionaux intermissions avec la MONUC et d'autres missions. La Section du contrôle des mouvements sera une section multimodale qui gèrera 37 appareils dans au moins cinq pays différents, plusieurs moyens de transport de surface (matériel appartenant aux Nations Unies ou aux contingents/fournisseurs)

dans au moins trois pays différents, avec des mouvements aériens ou maritimes stratégiques supplémentaires en provenance de la Base de soutien logistique de Brindisi et des pays fournissant des contingents. Après examen des responsabilités et compte tenu de la complexité de l'opération, de la taille du théâtre, du scénario multiforme, multimodal et complexe lié aux mouvements des contingents militaires, de la police des Nations Unies, du Détachement intégré de sécurité et du personnel civil d'appui ainsi que des responsabilités financières accrues, il est proposé de reclasser le poste de chef du contrôle des mouvements de P-4 à P-5. Il est proposé également de créer un poste de chef adjoint du contrôle des mouvements (P-4) dont le titulaire assisterait le Chef du contrôle des mouvements (P-5) dans ses rapports avec ses homologues civils et militaires, à degré d'expérience et de compétence égal, et se déplacerait fréquemment à l'intérieur du théâtre des opérations. Il est proposé en outre de créer un Centre mixte de contrôle des mouvements au poste de commandement avancé, à Abéché, qui ferait la liaison avec les homologues militaires chargés de la planification et de la coordination du déploiement et de la relève des contingents et serait le principal responsable de l'affectation des moyens de transport (aéronefs et moyens de transport de surface), et qui serait doté d'un responsable du contrôle des mouvements (P-3) supplémentaire et d'un assistant au contrôle des mouvements supplémentaire (Service mobile). Par ailleurs, pour répondre aux besoins immédiats, il est proposé de renforcer l'effectif autorisé, qui compte actuellement quatre assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) au quartier général de la Mission, à N'Djamena, centre de transit stratégique pour tout le matériel appartenant aux Nations Unies ou aux contingents et aire de lancement pour un certain nombre d'appareils, en créant 15 postes supplémentaires (1 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 agents recrutés sur le plan national, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) dont les titulaires seraient chargés d'assurer la liaison avec les divers organismes publics comme les douanes, l'immigration, l'aviation civile et d'autres afin de les aider à effectuer leurs mouvements stratégiques ou tactiques et d'apporter leur appui au déploiement et à la relève des contingents. Il est proposé également de renforcer l'effectif autorisé dans les bureaux locaux d'Iriba, Farchana et Goz Beïda, qui compte actuellement 16 assistants au contrôle des mouvements (5 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies), en créant 12 postes supplémentaires (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies) et en transférant 4 assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) actuellement affectés au poste de commandement avancé d'Abéché. Les postes supplémentaires permettraient à la Section de déployer quatre équipes supplémentaires de deux assistants au contrôle des mouvements chacune (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) dans les bureaux locaux d'Iriba, Farchana, Goz Beïda et Guéréda, et deux équipes supplémentaires de trois assistants au contrôle des mouvements chacune (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) à Birao (République centrafricaine) et Douala (Cameroun) et une équipe supplémentaire de deux assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) à Entebbe (Ouganda).

97. La Section des communications et de l'informatique est chargée de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure et des systèmes de communication dans toute la zone de la Mission. Après examen des responsabilités, il est proposé de reclasser le poste de chef des communications et de l'informatique de P-4 à P-5. Il est proposé également de renforcer l'effectif autorisé déployé au quartier général de la Mission, à N'Djamena, et au poste de commandement avancé, à Abéché, qui compte actuellement 82 agents (3 P-3, 32 agents du Service mobile, 27 agents des services généraux recrutés sur la plan national et 19 Volontaires des Nations Unies), en créant 16 postes supplémentaires (3 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux recrutés sur la plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) dont les titulaires seraient chargés de superviser l'administration et la gestion des moyens de communication et des moyens informatiques ainsi que d'assurer leur fourniture rapide et rationnelle au personnel de la Mission. Après examen des responsabilités, il est proposé de supprimer le poste d'assistant informatique (Service mobile), qui avait été approuvé, et de créer un poste d'assistant informatique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Dans chacun des bureaux locaux, à Iriba, Farchana et Goz Beïda, les services de communications et d'informatique sont assurés par trois techniciens de télécommunications (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants informatique (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est proposé de renforcer l'équipe en créant 15 postes supplémentaires (5 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) pour permettre à la Section de déployer trois équipes de deux techniciens de télécommunications chacune (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) appuyés par deux assistants informatique (Volontaires des Nations Unies) dans les bureaux locaux de Guéréda, Koukou et Bahai ; une équipe composée d'un assistant informatique (1 agent du Service mobile) et d'un assistant de télécommunications (Volontaire des Nations Unies) à Birao ainsi que d'un assistant informatique (Service mobile) à Entebbe en vue d'appuyer le plan de reprise après un sinistre et de continuité des opérations de la Mission.

98. La Section du génie gère et coordonne toute une gamme de projets dans la zone de la Mission; elle est chargée de la planification financière et technique, de la conception et de la mise en œuvre de nouveaux projets de construction et des activités de réparation et d'entretien menées par le personnel de la Mission ou par des entreprises. Elle contrôle, inspecte et surveille tous les projets de construction qu'il s'agisse de l'électricité, des générateurs, du chauffage, de la ventilation ou de la climatisation ainsi que de la compatibilité de la fourniture des services collectifs (eau et électricité). L'eau étant l'un des principaux sujets de préoccupation à la Mission, la Section veillera à ce que l'eau soit potable en procédant à des échantillonnages, au traitement et à la purification et planifiera et exécutera des systèmes d'approvisionnement en eau en continu et des réseaux d'assainissement. Après examen des responsabilités liées à l'élargissement de la Mission et à l'augmentation du nombre d'installations et d'infrastructures à entretenir dans toutes la zone d'opérations, il est proposé de reclasser le poste de chef du génie de P-4 à P-5. Le titulaire serait chargé de la planification des projets et de la conception de tous les projets de la Mission, y compris l'élaboration des plans de conception et d'exécution des installations et infrastructures supplémentaires prévues pour le déploiement de 5 200 membres du contingent. Afin de donner à la Section les

moyens de fournir un appui technique aux composantes militaire et civile ainsi qu'à la composante de police des Nations Unies et de superviser les projets connexes pendant la mise sur pied des camps des Nations Unies dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, à plusieurs endroits le long de la frontière, il est proposé de renforcer l'effectif approuvé au quartier général de la Mission à N'Djamena et au poste de commandement avancé à Abéché, qui compte actuellement 37 agents (2 P-3, 9 agents du Service mobile, 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 11 Volontaires des Nations Unies), en créant 42 postes supplémentaires (3 P-4, 8 P-3, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies) et en transférant deux postes (Service mobile) actuellement affectés aux bureaux locaux. Afin de gérer et de superviser tous les services et activités d'entretien liés au génie et tous les petits travaux du génie dans les bureaux locaux d'Iriba, Farchana et Goz Beïda, ainsi qu'à Guéréda, Koukou, Bahai et Birao, il est proposé de déployer 36 techniciens supplémentaires (26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies). travaux du génie dans les bureaux locaux d'Iriba, Farchana et Goz Beïda, ainsi qu'à Guéréda, Koukou, Bahai et Birao, il est proposé de déployer 36 techniciens supplémentaires (26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies).

99. La Section des transports aériens est chargée de la gestion de 37 appareils déployés dans plusieurs endroits. Elle gère, planifie, coordonne et supervise toutes les opérations de soutien liées aux transports aériens et fait en sorte que toutes les tâches connexes soient exécutées en toute sécurité, en temps voulu et de manière efficace et économique. Après examen des responsabilités, il est proposé de reclasser le poste de chef des transports aériens de P-4 à P-5. Le titulaire serait chargé de veiller à ce que la planification et l'évaluation des moyens aériens répondent aux besoins de la Mission, de donner des conseils sur l'élaboration et l'application des procédures normalisées de la Mission en matière de transport aérien et d'assurer la coordination avec les sections et entités compétentes en ce qui concerne les besoins de la Mission en matière de transport aérien, tels que la remise en état et la modernisation des pistes et des aérodromes. Il est proposé également de créer un poste de chef adjoint des transports aériens (P-4) dont le titulaire aiderait le Chef des transports aériens à superviser toutes les opérations liées au transport aérien; superviserait, au nom du Chef, la gestion des contrats de transport aérien établis par le Siège de l'ONU en vue de s'assurer que toutes les dispositions sont mises en œuvre conformément aux paramètres définis en matière de fonctionnement et de sécurité; superviserait et contrôlerait, avec la Section de la gestion des contrats, la coordination de l'évaluation des prestations des fournisseurs de services d'appui à la Section des transports aériens; fournirait des orientations et des conseils concernant des questions liées aux opérations; conseillerait le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de l'appui à la Mission et le Chef des services d'appui intégrés pour les questions liées à l'utilisation des moyens aériens civils et militaires affectés à la Mission. En outre, il est proposé de créer à Birao un Groupe des opérations aériennes auquel serait affecté un responsable des opérations aériennes (Service mobile) et un assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) qui seraient chargés également de veiller à ce que tous les appareils soient employés conformément au règlement de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'ONU, ainsi que d'assurer la liaison avec les militaires et les autorités aériennes locales afin que les opérations aériennes soient menées rapidement et efficacement, et en toute sécurité.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montants répartis (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	868,0	2 247,0	1 732,6	(514,4)	(22,9)
Contingents	–	62 426,3	182 157,1	119 730,8	191,8
Police des Nations Unies	4 583,3	11 280,6	19 395,7	8 115,1	71,9
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	5 451,3	75 953,9	203 285,4	127 331,5	167,6
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	13 756,4	53 793,4	82 156,0	28 362,6	52,7
Personnel recruté sur le plan national	695,2	5 539,6	5 955,6	416,0	7,5
Volontaires des Nations Unies	750,9	4 585,3	6 913,5	2 328,2	50,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	807,1	189,7	131,8	(57,9)	(30,5)
Total partiel	16 009,6	64 108,0	95 156,9	31 048,9	48,4
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	893,4	1 427,6	534,2	59,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	72,8	185,6	112,8	154,9
Voyages	625,6	1 379,2	1 250,0	(129,2)	(9,4)
Installations et infrastructures	58 696,8	201 923,3	234 107,6	32 184,3	15,9
Transports terrestres	38 575,0	12 255,9	29 203,2	16 947,3	138,3
Transports aériens	4 154,0	58 937,5	153 641,1	94 703,6	160,7
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	14 456,5	7 371,5	11 415,0	4 043,5	54,9
Informatique	8 911,4	2 555,6	6 287,8	3 732,2	146,0
Services médicaux	1 106,6	2 045,7	4 091,6	2 045,9	100,0
Matériel spécial	–	407,7	1 690,1	1 282,4	314,5
Fournitures, services et matériel divers	17 009,1	11 891,0	25 448,2	13 557,2	114,0
Projets à effet rapide	187,8	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	143 722,8	300 733,6	469 747,8	169 014,2	56,2
Montant brut	165 183,7	440 795,5	768 190,1	327 394,6	74,3
Recettes provenant des contributions du personnel	999,2	6 155,8	7 628,8	1 473,0	23,9
Montant net	164 184,5	434 639,7	760 561,3	325 921,6	75,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	165 183,7	440 795,5	768 190,1	327 394,6	74,3

B. Contributions non budgétisées

100. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut de la mission ^a	19 000,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	19 000,0

^a Estimation préliminaire de la valeur des bâtiments et des terrains mis à disposition par les Gouvernements tchadien et centrafricain.

C. Gains d'efficience

101. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 prennent en compte les mesures d'efficience ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures</i>
Transports aériens	1 495,2	Affectation à la liaison aérienne N'Djamena-Abéché d'aéronefs capables de transporter un plus grand nombre de passagers tout en réduisant le temps de vol, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels de la Mission. Il s'ensuivra une réduction des coûts liés au nombre d'heures de vol et à la consommation de kérosène.
Transports aériens	3 151,9	Part des coûts garantis d'un avion MD-83 prise en charge par la MINUAD (70 %)
Génie	2 223,0	Économies nettes provenant de l'établissement d'un centre de mise en bouteille d'eau potable
Génie	105,0	Mise en service de systèmes d'éclairage par énergie solaire dans deux sites (base logistique de N'Djamena et Camp des étoiles d'Abéché), d'où une réduction des frais annuels de combustible d'un montant estimatif de 105 000 dollars après un investissement de 500 000 dollars
Total	6 975,1	

D. Taux de vacance de postes

102. La Mission poursuivra le déploiement de son personnel au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Le projet de budget a été établi compte tenu du calendrier de déploiement échelonné ci-après :

(Effectifs)

	<i>Effectifs prévus pour 2008/09</i>	<i>Effectifs prévus pour 2009/10</i>				
		<i>Au 30 sept. 2009</i>	<i>Au 31 déc. 2009</i>	<i>Au 31 mars 2010</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>	<i>Moyenne</i>
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	50	25	25	25	25	25
Contingents	1 037	3 911	4 561	4 083	5 183	4 490
Police des Nations Unies	300	300	300	300	300	300
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	470	468	534	568	595	521
Administrateurs recrutés sur le plan national	20	21	28	29	30	26
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	506	450	550	630	739	559
Volontaires des Nations Unies	115	151	182	201	201	176
Postes de temporaire ^a	2	2	2	2	2	2
Personnel fourni par des gouvernements	25	25	25	25	25	25

^a Financés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). À l'exception des 71 postes de temporaire établis jusqu'en juin 2009 pour apporter un appui à la préparation du déploiement de la composante militaire des Nations Unies et aux projets d'ingénierie de grande envergure à exécuter dans un bref délai.

103. Par ailleurs, les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectifs en 2007/08</i>	<i>Taux budgétisés pour 2008/09</i>	<i>Taux prévus pour 2009/10</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	68,7	20	5
Contingents	—	30	25
Police des Nations Unies	65,3	30	10
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	60,4	30	25

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectifs en 2007/08</i>	<i>Taux budgétisés pour 2008/09</i>	<i>Taux prévus pour 2009/10</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	100,0	30	30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	75,6	30	40
Volontaires des Nations Unies	77,3	30	15
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	100,0	10	10
Personnel recruté sur le plan national	100,0	10	10
Personnel fourni par des gouvernements	100,0	30	20

^a Financés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

104. Les prévisions de taux de vacance de postes pour l'exercice 2009/10 ont été établies compte tenu de l'expérience acquise lors du renforcement de missions et s'expliquent par l'échelonnement du déploiement au cours de l'exercice et les difficultés rencontrées par la Mission en matière de déploiement de militaires et de personnel de police et en matière de recrutement de personnel civil qualifié.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

105. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Ils s'élèvent à 40 578 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	23 628,3
Total partiel	23 628,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	9 753,4
Transmissions	3 530,2
Services médicaux	1 976,7
Matériel spécial	1 690,1
Total partiel	16 950,4
Total	40 578,7

<i>Facteurs approuvés pour la mission^a</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	—	—	—
Usage opérationnel intensif	—	—	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	—	—	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	—		

^a Sur la base des projets de mémorandum d'accord.

F. Formation

106. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	185,6
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	572,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	175,0
Total	833,1

107. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices antérieurs, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif réel 2007/08</i>	<i>Effectif prévu 2008/09</i>	<i>Effectif proposé 2009/10</i>	<i>Effectif réel 2007/08</i>	<i>Effectif prévu 2008/09</i>	<i>Effectif proposé 2009/10</i>	<i>Effectif réel 2007/08</i>	<i>Effectif prévu 2008/09</i>	<i>Effectif proposé 2009/10</i>
Formation interne	300	78	789	117	106	1 199	94	—	600
Formation externe ^a	11	148	53	—	18	10	3	37	—
Total	311	226	842	117	124	1 209	97	37	600

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la Mission.

108. Le programme de formation vise à perfectionner les compétences du personnel de la Mission en matière de direction, de gestion et de développement institutionnel, ainsi qu'à renforcer ses capacités fonctionnelles et techniques, grâce à 78 cours auxquels participeront 2 651 membres de la MINURCAT. L'objectif principal est de renforcer les capacités du personnel des services fonctionnels et techniques de la Mission dans les domaines suivants : sécurité, droits de l'homme, état de droit, aviation, contrôle des mouvements, technologies de l'information et des communications, systèmes d'information géographique, services médicaux, achats, transports, génie, traitement des demandes d'indemnité et administration du personnel.

G. Services de détection de mines et de déminage

109. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et de déminage	4 514,5

110. Le montant demandé (4 514 500 dollars) au titre des services de détection de mines et de déminage doit permettre de financer les activités d'inspection et de vérification des routes et itinéraires, d'élimination des explosifs et munitions et de nettoyage de zones, ainsi que l'acquisition de matériel de protection individuelle, de détecteurs de mines et de fournitures.

111. La Mission publiera 300 cartes faisant apparaître l'emplacement potentiel de mines et de munitions non explosées, pour aider les services nationaux de déminage du Tchad, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à opérer en sécurité dans l'est du Tchad. Il est prévu d'inspecter, au cours de l'exercice budgétaire, 1 000 kilomètres de voies d'approvisionnement où l'on n'a pas encore déterminé s'il y avait des mines ou des restes explosifs de guerre.

H. Projets à effet rapide

112. Le montant estimatif des ressources nécessaires aux projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices antérieurs, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (montant effectif)	187,8	10
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant approuvé)	1 000,0	45
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant proposé)	1 000,0	46

113. L'exercice budgétaire 2009/10 correspondra à la deuxième année de service de la Mission. Il est indispensable que celle-ci mène au cours de cet exercice des projets à effet rapide qui renforcent le rayonnement des Nations Unies. Il est également prévu que ces projets bénéficient directement à la population civile, qui serait ainsi bien plus disposée à accepter la Mission et à coopérer avec elle.

114. L'une de ses priorités étant d'instaurer des conditions propices au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, la Mission mènera à bien des projets destinés à aider les intéressés, ainsi que les communautés d'accueil (et notamment leurs membres vulnérables) situées à proximité des camps et installations de réfugiés et de personnes déplacées dans l'est du Tchad. D'après une évaluation des besoins effectuée par les principaux acteurs humanitaires, un montant d'un million de dollars permettrait de financer des projets à effet rapide principalement axés sur la protection des civils, la promotion des droits de l'homme et l'amélioration de la justice et des conditions d'incarcération, ainsi que des initiatives visant à apaiser les tensions et à faciliter la réconciliation à l'échelle locale.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(514,4)	(22,9 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

115. La variation de 514 400 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à la réduction des effectifs autorisés d'officiers de liaison, qui passent de 50 pour l'exercice 2008/09 à 25 en 2009/10.

116. La diminution des dépenses prévues est contrebalancée en partie par des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation, à compter du 1^{er} juin 2008, de l'indemnité applicable au-delà de 30 jours, qui est passée de 154 à 178 dollars par personne et par jour, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 5 % lors du calcul des coûts afférents aux officiers de liaison pour l'exercice 2009/10, contre 20 % en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Contingents	119 730,8	191,8 %

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

117. La variation de 119 730 800 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement au fait qu'il est prévu de déployer de manière échelonnée 4 490 soldats en moyenne au cours de l'exercice 2009/10, contre un effectif moyen de 1 037 soldats en 2008/09. Elle traduit le rapatriement progressif de 1 377 militaires transférés de l'EUFOR, l'effectif militaire devant atteindre 5 183 soldats d'ici au 30 juin 2009. Un abattement pour délais de déploiement de 25 % a été appliqué lors du calcul des coûts afférents aux membres des contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	8 115,1	71,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

118. La variation de 8 115 100 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation, à compter du 1^{er} juin 2008, de l'indemnité applicable au-delà de 30 jours, qui est passée de 154 à 178 dollars par personne et par jour, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 10 % lors du calcul des coûts afférents aux membres de la Police des Nations Unies, contre 30 % en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	28 362,6	52,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

119. La variation de 28 362 600 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement aux dépenses supplémentaires liées au financement de 594 postes d'agent recruté sur le plan international à pourvoir d'ici au 30 juin 2010 (à l'exclusion d'un poste de conseiller en chef pour la sécurité de la classe P-5, financé dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts de l'équipe de pays des Nations Unies), dont 510 postes approuvés précédemment (187 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 323 agents du Service mobile) et 84 postes supplémentaires (36 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 48 agents du Service mobile), en vue d'appuyer l'expansion considérable de la Mission.

120. Les prévisions de dépenses se fondent sur les coûts salariaux propres à la Mission, calculés à partir des coûts effectivement enregistrés pour chaque classe lors de l'exercice précédent. En outre, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 tiennent compte de l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, contrebalancée en partie par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions). Un abattement pour délais de déploiement de 25 % a été appliqué lors du calcul des coûts afférents au personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	416,0	7,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

121. La variation de 416 000 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre des traitements, calculées sur la base du déploiement de la totalité de l'effectif proposé de 769 agents recrutés sur le plan national (739 agents des services généraux et 30 administrateurs) d'ici au 30 juin 2010, dont 572 postes approuvés précédemment (552 agents des services généraux et 20 administrateurs) et 197 postes supplémentaires (187 agents des services généraux et 10 administrateurs), en vue d'appuyer l'expansion considérable de la Mission. Les dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national ont été établies à partir des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux recrutés sur le plan national de classe G-4 (échelon VI) et aux administrateurs recrutés sur le plan national de classe AN-B (échelon VI), alors que celles prévues pour l'exercice 2008/09 avaient été établies à partir des barèmes applicables au personnel de classe G-4 (échelon I) et AN-B (échelon I).

122. L'augmentation des dépenses est contrebalancée par l'appréciation du dollar des États-Unis et par l'application d'un abattement pour délais de recrutement de 40 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 30 % en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 328,2	50,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. La variation de 2 328 200 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation proposée des effectifs civils de la Mission par la création de 84 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies, associée à l'application d'un taux de vacance moins élevé lors du calcul des coûts afférents aux Volontaires (15 % en 2009/10 contre 30 % en 2008/09), ainsi qu'à l'augmentation de l'indemnité de subsistance et de la prime d'installation des Volontaires.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(57,9)	(30,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

124. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	534,2	59,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

125. La variation de 534 200 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation, à compter du 1^{er} juin 2008, de l'indemnité applicable au-delà de 30 jours, qui est passée de 154 à 178 dollars par personne et par jour, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 20 % lors du calcul des coûts afférents aux fonctionnaires chargés des affaires pénitentiaires pour l'exercice 2009/10, contre 30 % en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Consultants	112,8	154,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

126. La variation de 112 800 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation, par rapport à l'exercice 2008/09, des dépenses prévues en 2009/10 au titre des consultants en formation s'agissant de la formation du personnel de la MINURCAT dans les domaines des compétences techniques et de la gestion centrée sur les relations humaines. Il sera fait appel à des consultants en formation pour les programmes suivants : sécurité, formation à la gestion centrée sur les relations humaines, gestion des achats et des marchés, contrôle des mouvements (transport aérien et maritime des marchandises dangereuses) et

services médicaux (formation avancée à l'utilisation de systèmes de maintien des fonctions vitales).

	<i>Variation</i>	
Voyages	(129,2)	(9,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

127. La variation de 129 200 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages des hauts responsables de la MINURCAT aux fins de consultations et réunions politiques et au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, par rapport à l'exercice 2008/09, au cours duquel plusieurs voyages ont été organisés en vue d'assurer une transition sans heurt de l'EUFOR aux troupes des Nations Unies; et à la diminution des dépenses relatives à la formation du personnel de la MINURCAT en dehors de la zone de la Mission, en particulier aux fins de la formation des civils avant le déploiement. En outre, 28 formations internes devraient être suivies par 2 588 membres de la Mission (789 agents recrutés sur le plan international, 1 199 agents recrutés sur le plan national et 600 militaires et policiers) au cours de l'exercice 2009/10, contre 8 formations internes prévues au budget pour 2008/09 à l'intention de 184 fonctionnaires (78 recrutés sur le plan international et 106 recrutés sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	32 184,3	15,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

128. La variation de 32 184 300 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) de la construction d'hélistations, de routes d'accès et d'aires de trafic, et de la rénovation et de la remise en état de terrains d'aviation et de pistes, tel que prescrit par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans trois secteurs (nord, Iriba et Bahai; centre, Farchana et Guéréda; et sud, Goz Beïda et Koukou); b) de l'élargissement des aires de trafic et des voies de circulation à l'aéroport de N'Djamena et de la zone ouest de l'aire de trafic de l'aéroport d'Abéché, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels au Tchad; c) de la construction de camps supplémentaires pour les contingents; d) de la construction de logements pour les civils à Abéché; et e) de la mise en place d'un système viable d'approvisionnement en eau. Afin d'assurer la sécurité des camps conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU, il est proposé de doter chaque site d'une clôture équipée de systèmes de sécurité.

129. La variation enregistrée est également imputable à l'augmentation de la consommation de carburants et lubrifiants, tous les locaux étant alimentés en électricité par des groupes électrogènes appartenant à l'ONU, ainsi qu'à l'augmentation des ressources nécessaires aux fins du remboursement du coût du soutien logistique autonome, du fait du déploiement de la Force au cours de l'exercice.

130. Les dépenses supplémentaires sont compensées en partie par une diminution des ressources nécessaires à l'acquisition de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes, d'équipement de sécurité, de citernes et de pompes à carburant, de citernes d'eau et de fosses septiques, la majorité des achats d'équipement pour la Mission devant être achevés au cours de l'exercice 2008/09; par une diminution des dépenses liées à l'entretien de bureaux et de logements assuré dans le cadre de contrats commerciaux clefs en main; et par une diminution des dépenses prévues au titre de l'approvisionnement en eau et l'élimination de celles liées à l'approvisionnement en électricité, la Mission étant approvisionnée en eau par ses propres puits et en électricité par ses groupes électrogènes.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	16 947,3	138,3%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

131. La variation de 16 947 300 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants pour le matériel appartenant aux contingents, compte tenu des distances importantes qui devront être parcourues dans des zones reculées et sur des routes ensablées, ainsi que pour le matériel appartenant à l'ONU, du fait de l'achat de 229 véhicules supplémentaires, dont 57 véhicules à 4 roues motrices à usage général, 38 cars, 4 engins aéroportuaires, 11 engins de manutention, 46 camions, 3 engins de construction, et 70 remorques, portant à 1 164 le nombre total de véhicules du parc automobile. Les prévisions de dépenses couvrent également les frais de réparation et d'entretien, l'achat de cinq ensembles d'équipement mécanique, les frais d'assurance responsabilité civile et l'achat de pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	94 703,6	160,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. La variation de 94 703 600 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses au titre de la location et de l'utilisation d'avions et d'hélicoptères, en raison du plein déploiement de la flotte actuelle de 8 avions et 22 hélicoptères (11 hélicoptères commerciaux moyens pour le transport de fret et de passagers et 11 hélicoptères de type militaire) pour l'exercice 2009/10, alors que le budget pour 2008/09 prévoyait le déploiement progressif de 2 avions et 17 hélicoptères à partir de mars 2009. En outre, afin de permettre les mouvements de personnel et de matériel dans une zone d'opérations élargie, 7 hélicoptères supplémentaires seront déployés à compter de septembre 2009. La variation est également liée aux frais de location et d'exploitation (carburants, huiles et lubrifiants, assurance responsabilité civile et indemnité de subsistance de l'équipage), ainsi qu'aux droits d'atterrissage, aux redevances de manutention au sol et à l'achat de deux véhicules aériens sans pilote.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	4 043,5	54,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

133. La variation de 4 043 500 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour le remboursement aux gouvernements du coût du soutien logistique autonome. En outre, elle s'explique par l'augmentation des dépenses au titre de l'amélioration et de l'exploitation des réseaux de communication élargis de la Mission, notamment l'achat de 467 unités supplémentaires de matériel à haute, très haute et ultra-haute fréquence et de 605 unités supplémentaires de matériel de téléphonie et de communication par satellite, ainsi qu'au titre des frais de communication par réseaux commerciaux, des pièces de rechange et des services d'appui spécialisés.

	<i>Variation</i>	
Informatique	3 732,2	146,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

134. La variation de 3 732 200 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement aux dépenses nécessaires à l'amélioration et à l'exploitation des réseaux informatiques élargis de la Mission, notamment l'achat de 160 ordinateurs de bureau et écrans, de 15 imprimantes de capacités variées, de 30 ordinateurs portables, de 11 serveurs et armoires informatiques, de divers articles nécessaires au fonctionnement du réseau (interrupteurs, ponts sans fil), de matériel numérique et de numériseurs, scanners, de matériel pour le Système d'information géographique et d'unités d'alimentation sans coupure, auxquelles viennent s'ajouter les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, notamment pour le Système d'information géographique, aux licences et redevances y relatives, aux pièces détachées et aux autres fournitures et services de soutien technique spécialisés.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	2 045,9	100,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135. La variation de 2 045 900 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour le remboursement aux gouvernements qui fournissent des contingents du coût du soutien logistique autonome. En outre, elle s'explique par l'augmentation des dépenses afférentes aux évacuations sanitaires aériennes, aux services médicaux, notamment les hospitalisations, les consultations de spécialistes et les examens spécialisés, du fait du déploiement de personnel supplémentaire.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	1 282,4	314,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

136. La variation de 1 282 400 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour le remboursement aux gouvernements qui fournissent des contingents du coût du soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	13 557,2	114,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

137. La variation de 13 557 200 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses au titre des frais de transport et des frais connexes afférents au matériel appartenant à l'ONU. Les prévisions de dépenses couvrent également les frais encourus au titre des services de détection des mines et de déminage, dans le cadre d'un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ainsi que le coût des fournitures, uniformes, drapeaux et autocollants, effets de protection individuelle et rations de réserve et eau pour le personnel civil.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

138. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 768 190 100 dollars pour le financement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 543 102 135 dollars, à raison de 64 015 841 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 15 mars 2010;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 225 087 965 dollars, à raison de 64 015 841 dollars par mois, pour la période allant du 16 mars au 30 juin 2010, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/233 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : Établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Recommandation appliquée (voir section I. B. du présent rapport)

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

Une équipe Abacus a été envoyée à la MINURCAT pour améliorer la qualité du projet de budget pour 2009/10 et la ponctualité avec laquelle il est présenté.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Recommandation appliquée (voir les sections I. B. et II. C. du présent rapport)

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Recommandation appliquée (voir la section I. B. du présent rapport)

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Outre que les engagements non réglés sont examinés périodiquement, ils font l'objet d'une analyse approfondie à la fin de l'exercice pour bien vérifier que ceux qui restent inscrits dans les comptes sont fondés.

Section III : Budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Recommandation appliquée (voir la section I. B. du présent rapport)

Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La Mission continue de renforcer les capacités nationales en recourant plus largement à du personnel recruté sur le plan national. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 fait apparaître à cet égard une augmentation de 10 postes d'administrateur et de 187 postes d'agent des services généraux, tous recrutés sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Outre la création d'un groupe du recrutement à la Section des ressources humaines de la MINURCAT, le Département de l'appui aux missions est sur le point d'envoyer deux équipes d'intervention à la MINURCAT pour accélérer le recrutement de personnel sur les plans national et international.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Recommandation appliquée. La Mission a examiné la structure, compte tenu en particulier de la complexité de la composante appui, et a procédé à un examen de la répartition des effectifs en tenant compte des modifications apportées au mandat.

Section IX : Formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer ces personnes à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2009/10 prévoit des crédits en vue de la formation d'environ 1 209 agents recrutés sur le plan national (46 % des stagiaires).

Section XIII : Transports aériens

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

On s'efforce sans relâche de tenir compte des impératifs d'efficacité et d'économie, ainsi que de la complexité, des particularités et des besoins opérationnels.

La Mission a décidé de ne pas utiliser de Mi-26 ni de C-130 et de recourir davantage aux transports routiers durant la saison sèche.

Section XVIII : Projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

La Mission continuera d'améliorer la gestion de ses projets pour veiller à ce que l'exécution des projets à effet rapide nécessite des frais généraux très faibles, voire nuls.

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).	La Mission n'était pas pleinement opérationnelle la première année. Au cours de la troisième année, on procédera à une évaluation pour examiner les besoins en matière de financement des projets à effet rapide visant à renforcer la confiance.
Il faut se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).	Conformément aux consignes permanentes établies, la MINURCAT identifiera et exécutera les projets à effet rapide en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires selon les besoins.
Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).	D'après les consignes permanentes établies au titre de l'exécution des projets à effet rapide, ces projets ne feront pas double emploi avec des activités déjà menées par l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.
Section XX : Coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)	Recommandation appliquée (voir la section I. C. du présent rapport)
Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)	Bien que la MINURCAT ne soit pas une mission intégrée, des indications détaillées sur les partenariats sur la coordination avec l'équipe de pays sont données à la section I.D du présent rapport.

(Résolution 62/233 B)

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
Rappelle le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/781/Add.15), et encourage la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et les autres missions des Nations Unies dans la région à poursuivre, chaque fois que possible, leurs efforts pour obtenir un effet de synergie plus marqué, étant entendu qu'il incombe à chaque mission d'établir et d'exécuter son budget et de garder le contrôle de son matériel et de ses opérations logistiques (par. 10).	La MINURCAT, la MINUAD, le BONUCA et la MINUS continueront de travailler en étroite coopération et échanger régulièrement des renseignements sur l'ensemble des questions d'intérêt commun. Des réunions se tiendront périodiquement entre missions sur les questions transfrontières pour faciliter la coordination et l'échange d'informations au niveau des hauts responsables. La MINURCAT continuera de participer, le cas échéant, à des conférences organisées dans la région au niveau de la direction des missions, avec les hauts responsables d'autres missions de maintien de la paix. Elle partage avec la MONUC l'appui et les moyens aériens offerts

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
Prie le Secrétaire général de donner dans le prochain projet de budget des précisions sur les mécanismes mis en place au Siège et sur le terrain afin d'assurer la coordination et la collaboration nécessaires entre toutes les entités des Nations Unies à l'œuvre dans la zone de mission concernée (par. 11).	par la base de soutien logistique d'Entebbe. Elle partage aussi les moyens aériens avec la MINUAD et bénéficie de l'appui logistique du BONUCA à Bangui. Le Département de l'appui aux missions organise des conférences à l'intention des chefs et des directeurs de l'appui à la mission pour favoriser l'échange de renseignements et de données d'expérience. Des efforts sont déployés en vue d'organiser ce type de rencontres au niveau régional. L'équipe de pays des Nations Unies se réunit régulièrement. La MINURCAT a intégré le principe de la responsabilité sectorielle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.15)

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité encourage la MINURCAT et la MINUAD à tirer parti, si les conditions de sécurité le permettent, des arrangements transfrontières et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 14).	Des discussions ont eu lieu entre les deux missions au sujet des arrangements transfrontières, mais ceux-ci ne semblent pas réalisables pour le moment, vu la situation politique. Les sections des Services d'information géographique de la MINURCAT et de la MINUAD coordonnent néanmoins un relevé des zones transfrontières et la mise en commun d'informations géospatiales sur les zones de transition. Les deux Missions ont également procédé à un échange d'officiers de liaison pour faciliter le partage d'information et la coordination des opérations.
Le Comité encourage la Mission à continuer d'affiner l'élaboration des indicateurs de succès. Par exemple, on a l'impression que les indicateurs de succès concernant la réalisation escomptée 2.1 reflètent les efforts déployés par le Gouvernement, plutôt que ceux de la Mission; il faudra faire en sorte qu'un certain nombre de produits soient plus spécifiques et mieux chiffrés (par. 15).	La Mission a affiné les indicateurs de succès, suite à la recommandation faite (voir la section I. E. du présent rapport).
Le Comité lance une mise en garde en faisant observer que, par souci de transparence budgétaire, les postes qu'il est proposé de transférer doivent permettre de remplir des fonctions similaires ou apparentées, que les postes vacants qui ne sont plus nécessaires doivent être supprimés et que les demandes de nouveaux postes doivent être pleinement justifiées (par. 20).	Il a été pris acte de cette recommandation.

Décision/demande

Mesures prises

Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 8 de la section XVIII de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a souligné que « les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ». Le Comité engage la MINURCAT à veiller à ce que les directives de l'Assemblée soient scrupuleusement respectées (par. 32).

Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 2 de la section XXI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées. Le Comité note qu'il est dit à la section V du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/804) que des indications détaillées sur les partenariats, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées sont données au paragraphe 79 dudit document, bien que la MINURCAT ne soit pas une mission intégrée (ibid.). Le Comité salue les efforts déployés par la MINURCAT pour fournir les renseignements demandés et la prie de faire de même dans ses futurs projets de budget (par. 34).

Le Comité chargé des projets à effet rapide coordonne ses activités avec celles des partenaires humanitaires et de développement et étudie avec soin l'ensemble des projets à effet rapide présentés pour veiller à éviter les chevauchements avec des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales.

Il a été pris acte de cette recommandation.

(A/63/768)

Décision/demande

Mesures prises

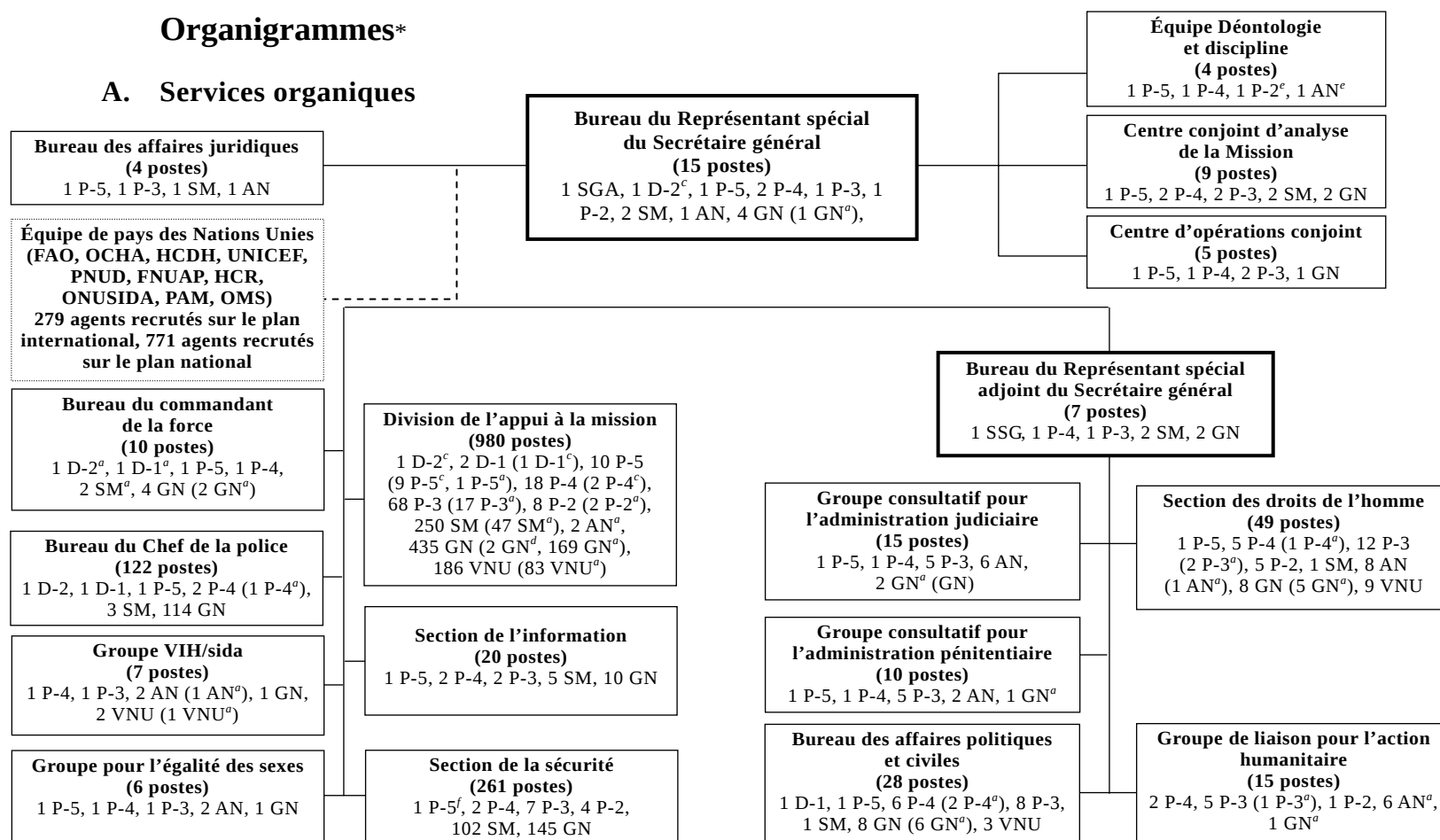
Le Comité consultatif regrette qu'en dépit des dispositions du paragraphe 12 de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, l'ONU n'aura pas le plein usage des installations et infrastructures utilisées précédemment par l'EUFOR et que, en conséquence, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour construire de nouveaux camps. Il note que certains des projets de construction et de génie susmentionnés semblent être des entreprises de longue haleine. Il rappelle que le mécanisme d'autorisation d'engagement de dépenses vise à permettre au Secrétaire général d'engager les dépenses et d'assurer le financement à court terme nécessaires pour faire face à des besoins

Les travaux de construction des camps destinés aux agents recrutés sur le plan international sont en bonne voie : le Camp des étoiles à Abéché doit être achevé d'ici à la fin de juin 2009 et les autres camps régionaux qui accueilleront les bureaux et les logements des agents recrutés sur le plan international doivent être terminés d'ici à juin 2009. Des camps de transit sont en cours de construction à Abéché et à N'Djamena, et le nivellement du terrain et le dressage des tentes doivent être complétés d'ici à la fin de mai 2009. Les travaux de construction des camps destinés aux contingents dont le commandement a été transféré et à ceux qui ont été déployés avant juin 2009 ont déjà été

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
urgents.	confiés à des agents, et on prévoit que le terrain sera nivelé et les travaux achevés six mois après la date du transfert d'autorité.
Le Comité consultatif compte bien que le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2009/10 comprendra un décompte détaillé des dépenses prévues à cette rubrique et que le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours rendra compte correctement des dépenses engagées jusque-là (par. 10).	En ce qui concerne l'agrandissement et le réaménagement de la piste à Abéché, on est entrain d'en établir le cahier des charges et les spécifications, en étroite coopération avec les experts de l'OACI, et le projet devrait être achevé fin octobre 2009. Une fois le cahier des charges et la liste des spécifications élaborés, la construction de camps supplémentaires devrait se terminer d'ici à la fin de juin 2010. S'agissant des travaux de réaménagement des aires de trafic de l'aéroport, le cahier des charges et la liste des spécifications sont en train d'être établis route, en étroite coopération avec l'OACI, et les travaux de construction devraient être achevés d'ici à décembre 2009.
Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à trouver des sources d'économies dans le domaine des transports aériens, notamment grâce à la mise en commun de moyens aériens avec d'autres opérations des Nations Unies dans la région (par. 12).	Il a été pris acte de cette recommandation.

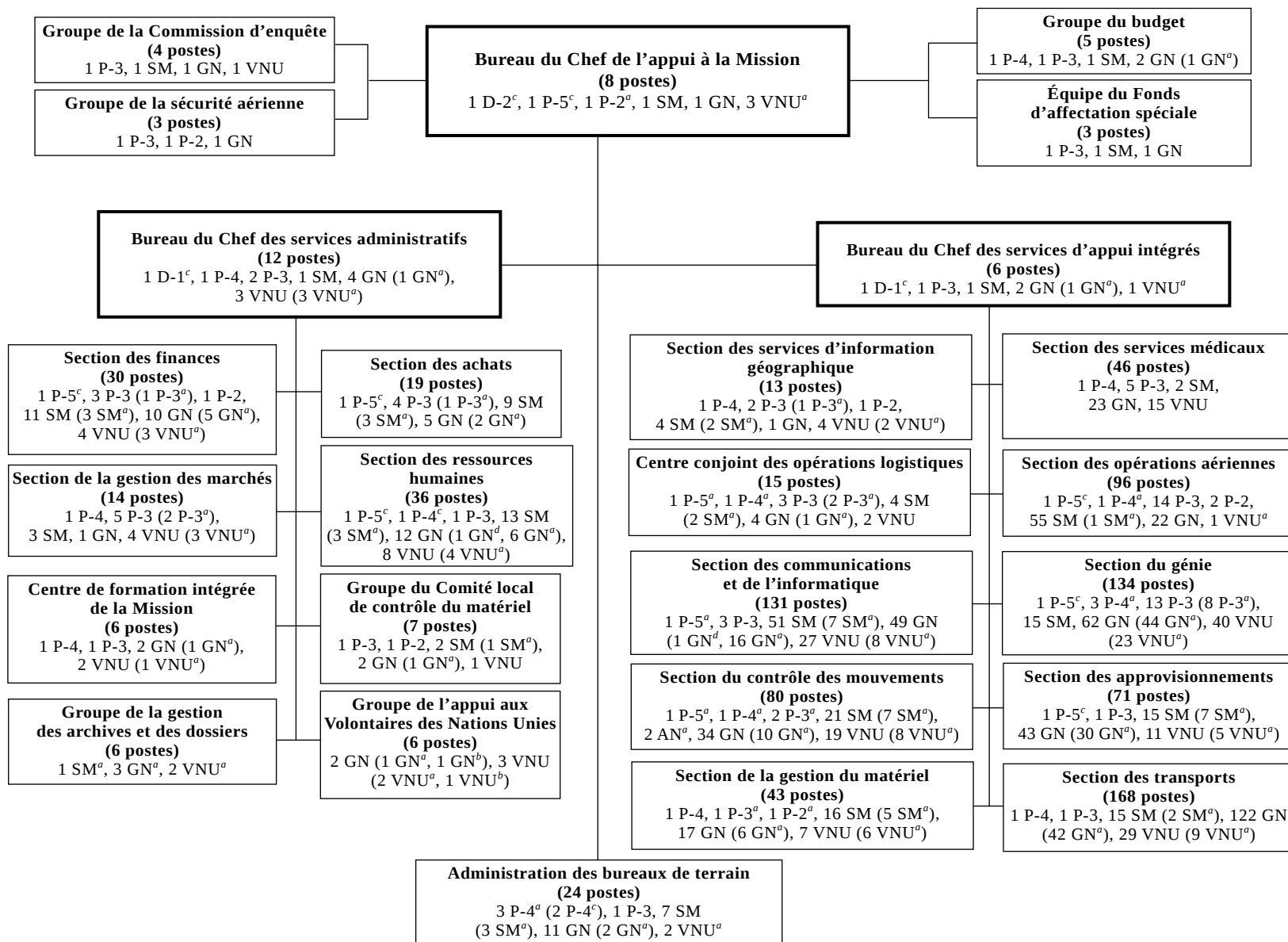
Organigrammes*

A. Services organiques

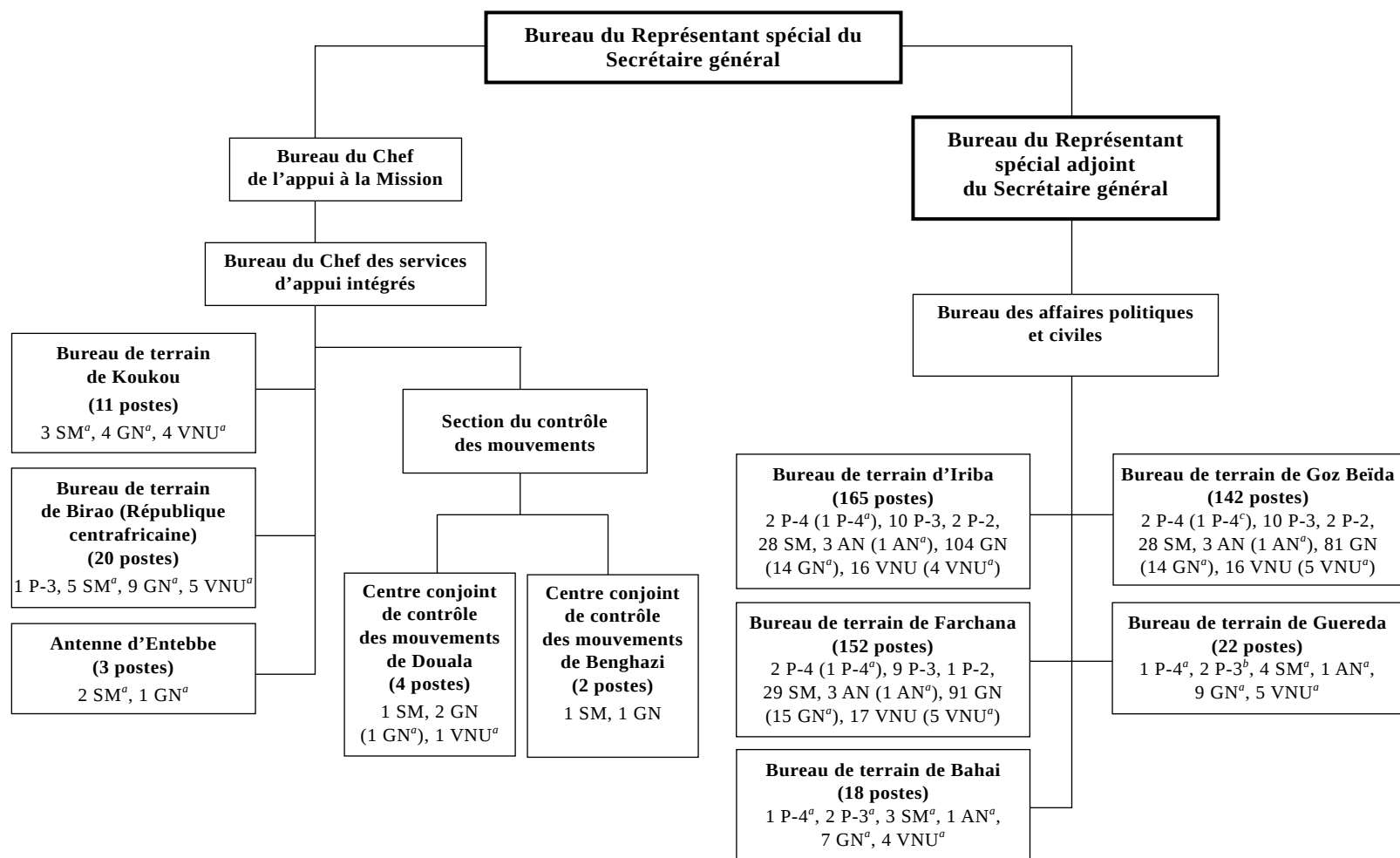


* Les notes figurent à la fin de l'annexe.

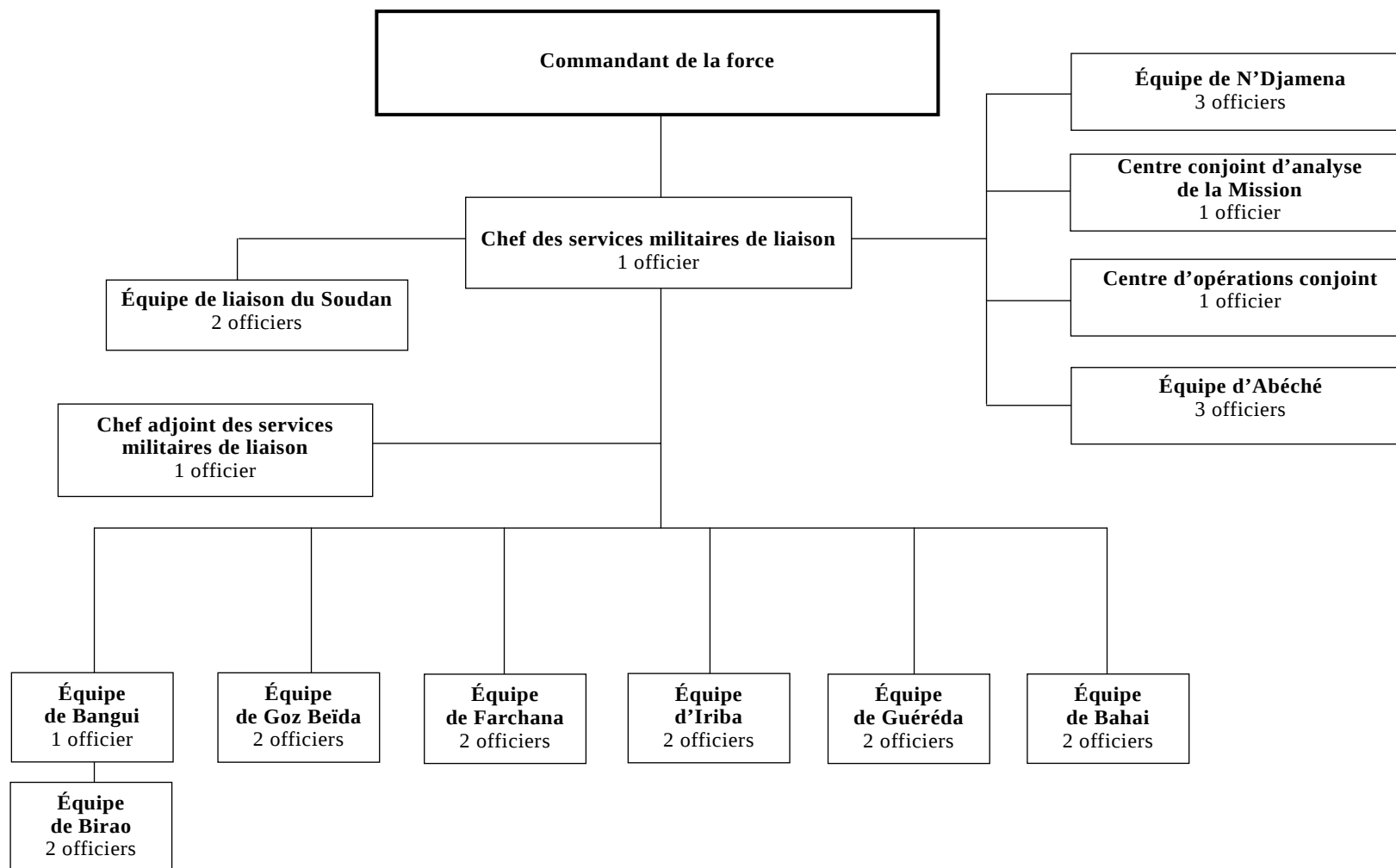
B. Services administratifs



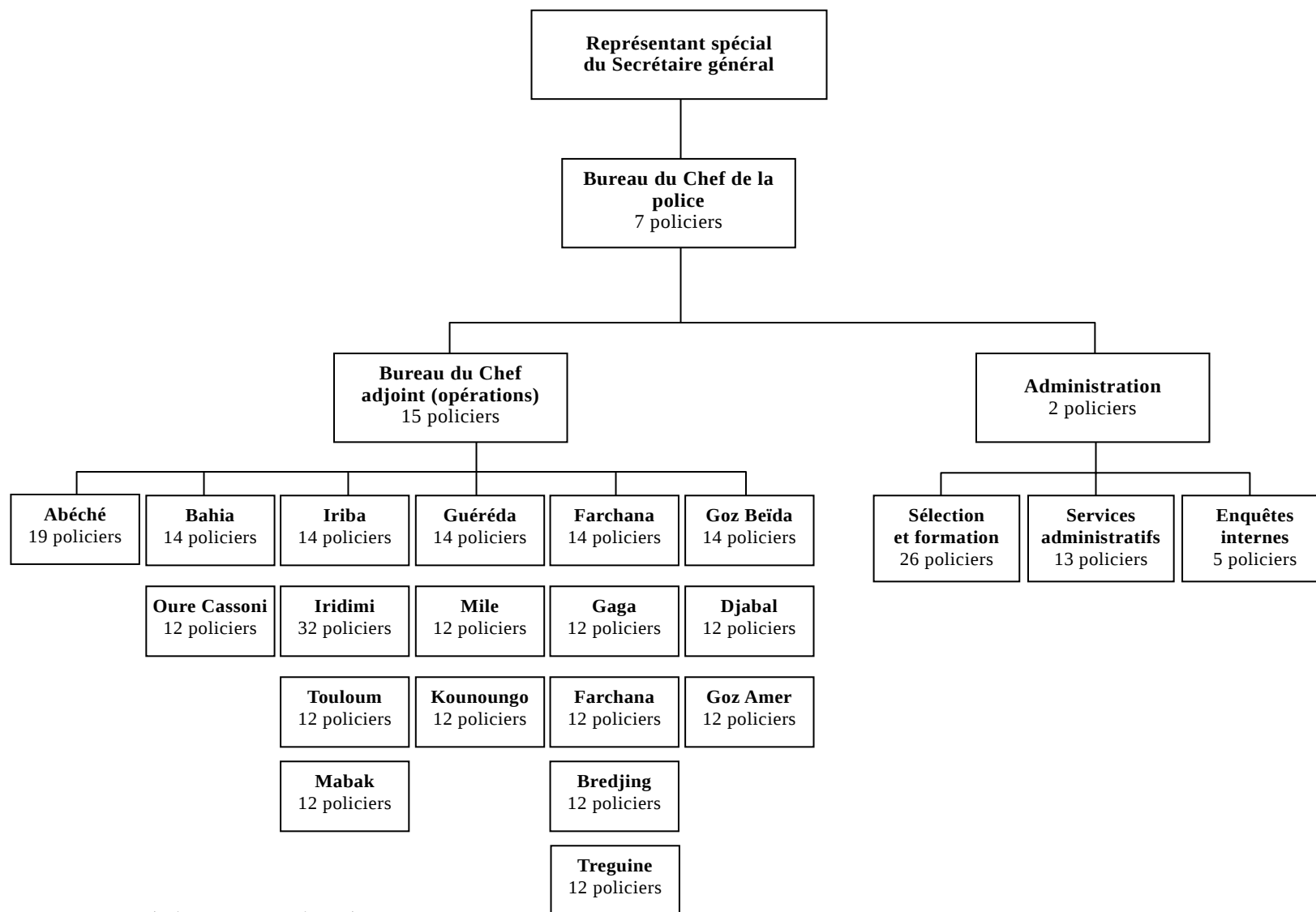
C. Bureaux de terrain et antennes



D. Groupe de liaison militaire



E. Police des Nations Unies



(Suite des notes de l'annexe)

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agents du Service mobile; AN : administrateurs recrutés sur le plan national; GN : agents des services généraux recrutés sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; OMS : Organisation mondiale de la Santé.

^a Nouveau.

^b Transféré.

^c Reclassé.

^d Convertis.

^e Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^f Financé dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts de l'équipe de pays des Nations Unies.

Total, personnel civil: 1 567 postes

